



DIAGNOSTIC ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023

Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total

202

Part des femmes

50 %

Part des hommes

50 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

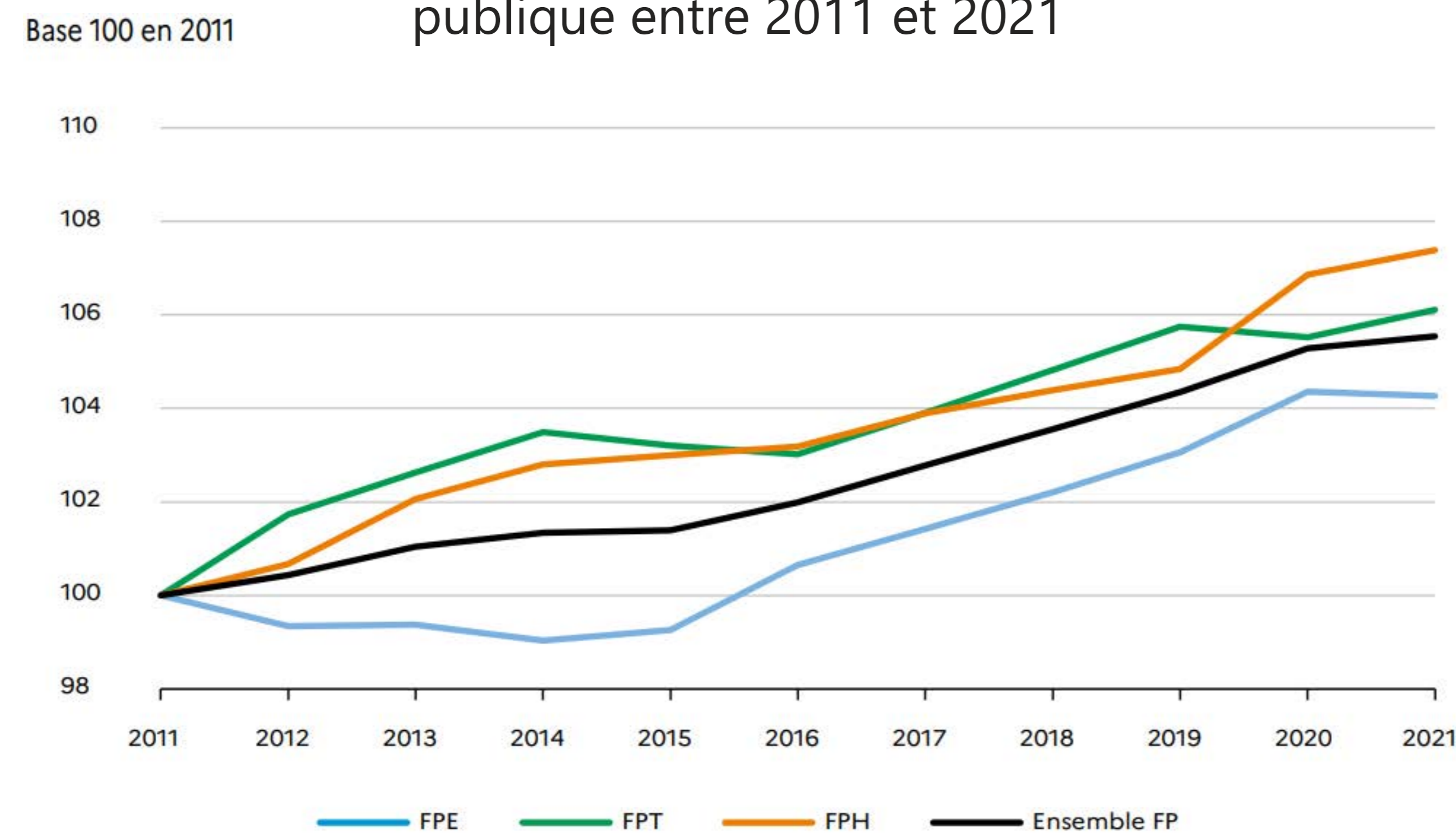
Télétravail

Instances

Dans la fonction publique :

Les emplois permanents se composent des titulaires, stagiaires, contractuels sur emploi permanent en application de l'art.3-2 (vacance temporaire d'emploi), art. 3-3, bénéficiaire de l'emploi -art. 38, emplois fonctionnels de direction -art. 47

Évolution des effectifs des trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2021



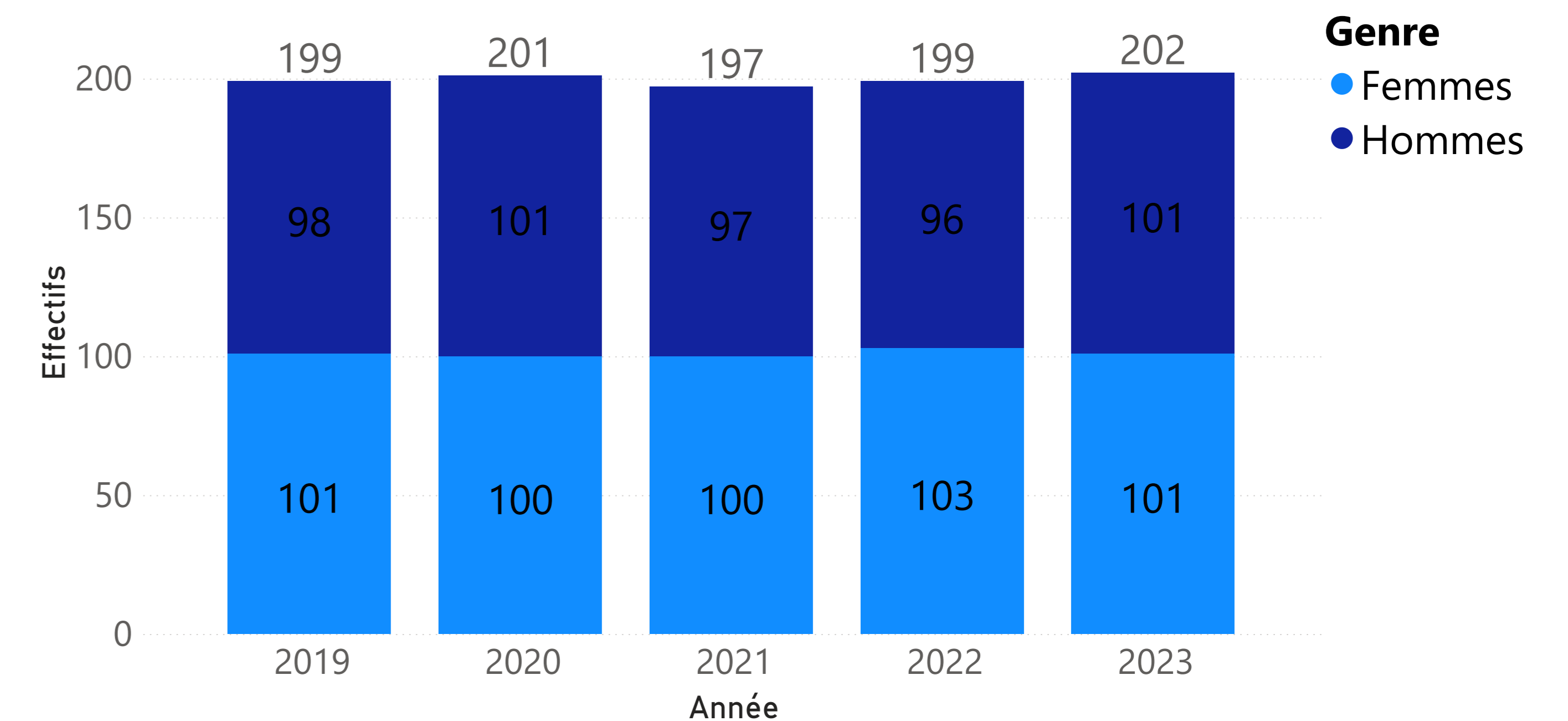
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.16

Au Val de Fensch :

Les effectifs pris en compte pour l'élaboration du diagnostic Femmes / Hommes au sein de la communauté d'agglomération du Val de Fensch correspondent aux agents sur emploi permanent toujours inscrits au tableau des effectifs au 31 décembre 2023.

Lesdits emplois permanents se composent des titulaires, stagiaires, contractuels sur emploi permanent en application de l'art.3-2 (vacance temporaire d'emploi), art. 3-3, bénéficiaire de l'emploi -art. 38, emplois fonctionnels de direction -art. 47. En 2023, les apprentis ne sont pas intégrés dans le décompte de ces effectifs

Répartition des effectifs par genre



Source : Direction des Ressources Humaines

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des effectifs

Titulaires et Contractuels

par sites

par filière

par catégorie

Les travailleurs handicapés

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Sur 202 agents, part des femmes titulaires
43 %

Sur 202 agents, part des hommes titulaires
37 %

Sur 202 agents, part des femmes contractuelles
7 %

Sur 202 agents, part des hommes contractuels
13 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Dans la fonction publique :

Les titulaires sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé.

Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics mais ils sont comptés avec eux. Un contractuel est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire d'un contrat aidé, et qui ne relève pas des « autres catégories et statuts »

Répartition des titulaires et contractuels en 2021

		Au 31 décembre 2021		Évolution par rapport à 2020	Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2021
		Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
Fonction publique territoriale	Fonctionnaires ⁽²⁾	1 446,8	74	-0,6	0,3
	Contractuels ⁽²⁾	436,8	22	4,0	2,0
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	59,0	3	4,6	-0,4
	Total	1 942,5	100	0,6	0,6
Ensemble de la fonction publique	Fonctionnaires ⁽²⁾	3 773,1	66	-0,6	0,0
	Contractuels ⁽²⁾	1 230,5	22	2,8	3,0
	Militaires	311,3	5	-0,1	-0,2
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	359,6	6	0,7	0,2
	Total	5 674,4	100	0,3	0,5

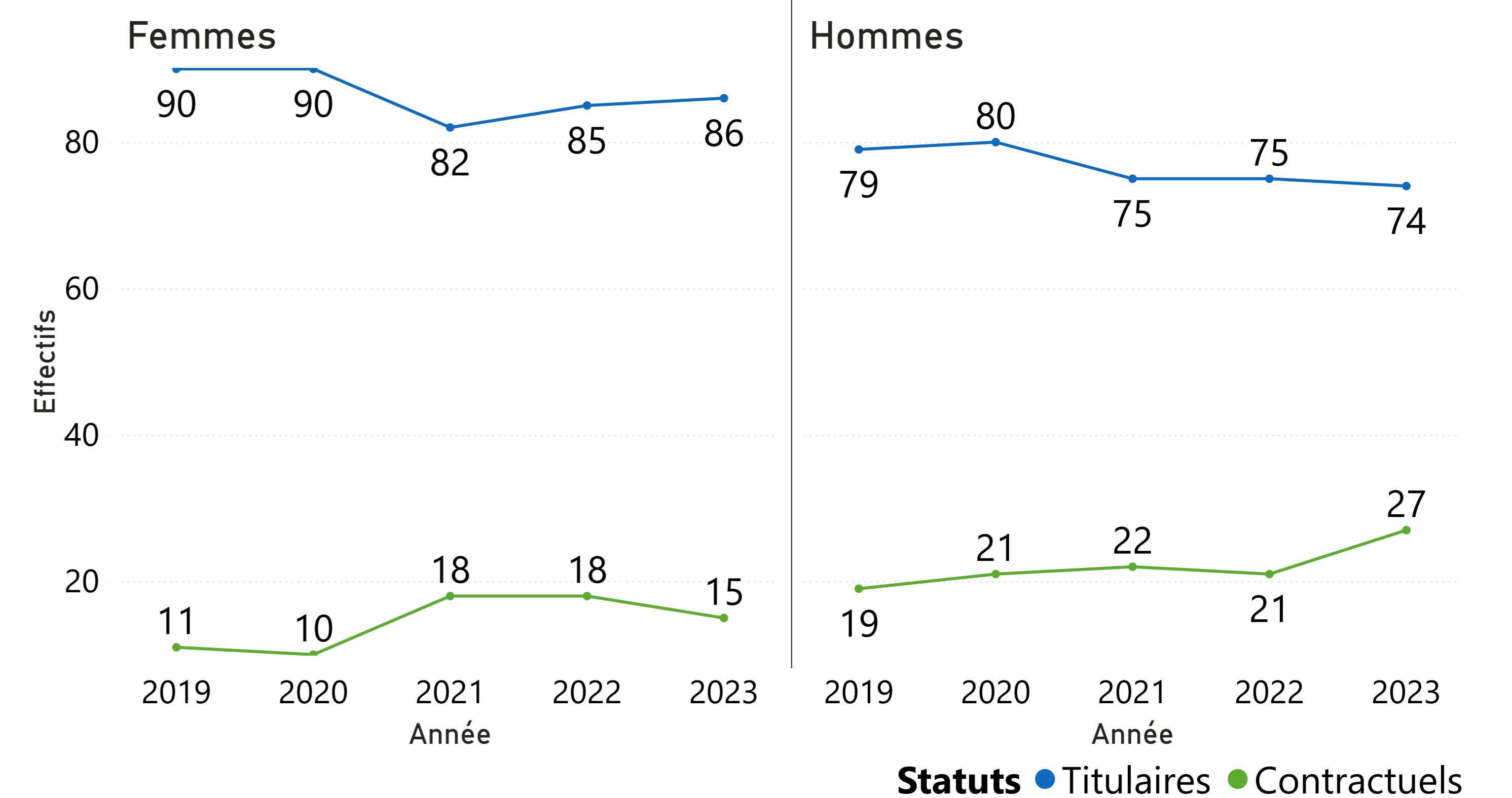
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2022, p.86

Au Val de Fensch :

En 2021, les fonctionnaires représentaient 80% des effectifs. En 2023, ils sont 79%.

En 2023, la part des femmes titulaires représentent 43 % sur le total des effectifs contre 37 % pour les hommes. La part des femmes contractuelles était de 7 % contre 13 % pour les hommes

Répartition des titulaires et contractuels



Source : Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total

202

Sites
communautaires

11

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

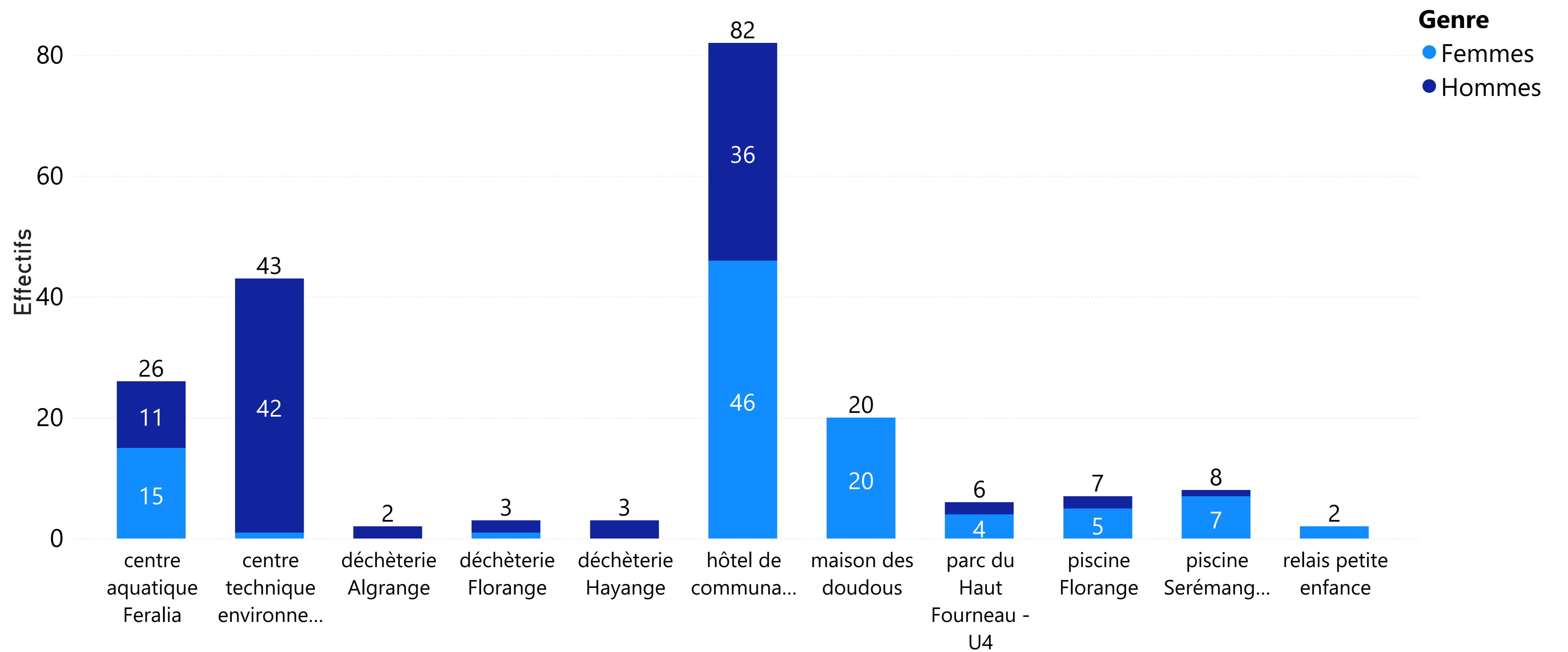
Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Répartition des effectifs sur tous les sites communautaires en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des effectifs

Titulaires et Contractuels

par sites

par filière

par catégorie

Les travailleurs handicapés

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Filières représentées

4

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

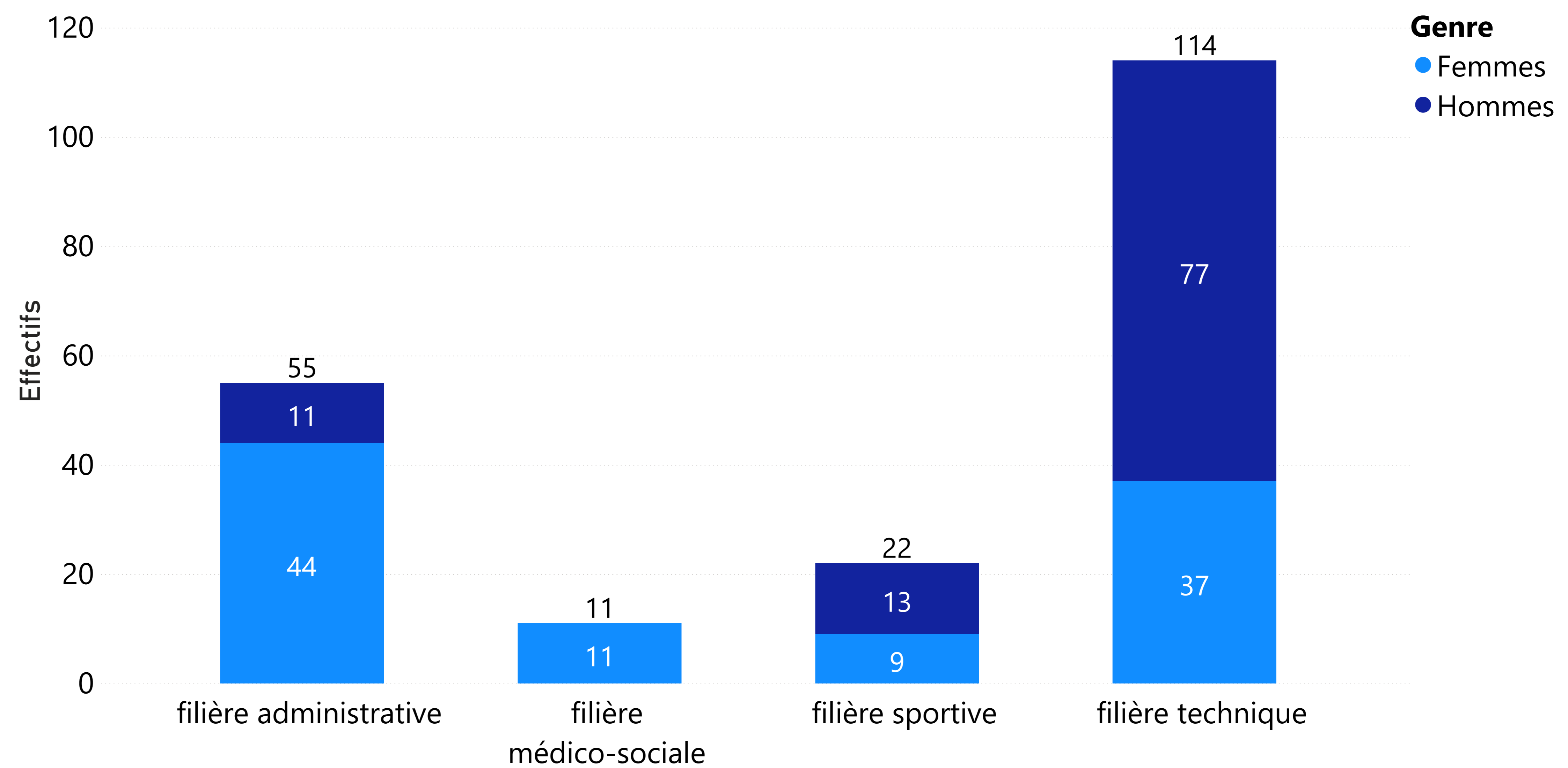
Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Répartition des effectifs par filière en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des effectifs

Titulaires et Contractuels

par sites

par filière

par catégorie

Les travailleurs handicapés

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Sur 101 femmes,
part des femmes
en catégorie A
15 %

Sur 101 femmes,
part des femmes
en catégorie B
19 %

Sur 101 femmes,
part des femmes
en catégorie C
66 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Dans la fonction publique :

Les corps ou cadres d'emplois des fonctionnaires sont classés en trois catégories statutaires (dites aussi catégories hiérarchiques) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la catégorie A pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction
- la catégorie B pour les fonctions d'application
- la catégorie C pour les tâches d'exécution

Répartition par catégorie hiérarchique (en %)

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	2011	2020	2021	2011	2020	2021	2011	2020	2021
Fonction publique de l'État	54	55	56	26	24	24	20	21	21
Agents civils	61	61	62	21	19	19	18	19	19
hors enseignants ⁽¹⁾	26	30	32	35	35	34	37	35	34
Militaires	13	13	13	53	54	54	33	33	33
Fonction publique territoriale	9	13	13	14	12	12	77	75	75
Fonction publique hospitalière ⁽²⁾	29	40	40	21	12	26	50	48	34
Total	34	37	38	21	17	20	46	45	42

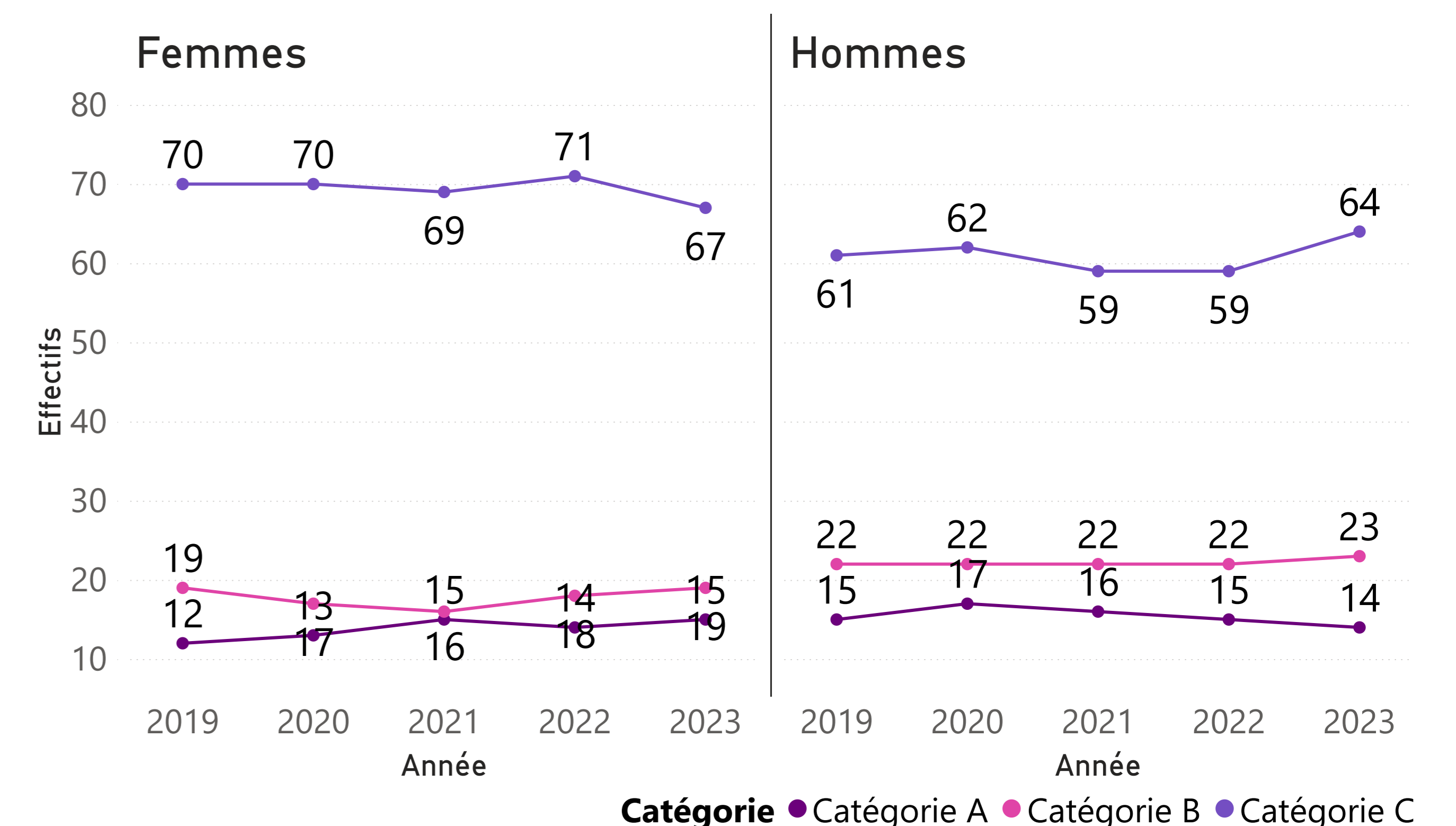
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.29

Au Val de Fensch :

En 2021, les agents en catégorie A représentaient 16% des effectifs, les agents de catégorie B, 19%, et les agents de catégorie C, 65%

En 2023, la répartition est respectivement de 14% en catégorie A, 21% en catégorie B et 65% en catégorie C

Répartition par genre selon les 3 catégories hiérarchiques



Source : Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Taux de travailleurs handicapés

4,5 %

Nb de femmes reconnues trav. handicapées

5

Nb d'hommes reconnus trav. handicapés

4

Dans la fonction publique :

En 2021, 4 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette part est similaire à celle du privé

Part des agents reconnus travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FPT	3	3	4	4	4	5	4	5
Ensemble de la fonction publique	3	4	4	4	4	4	4	4

Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.41

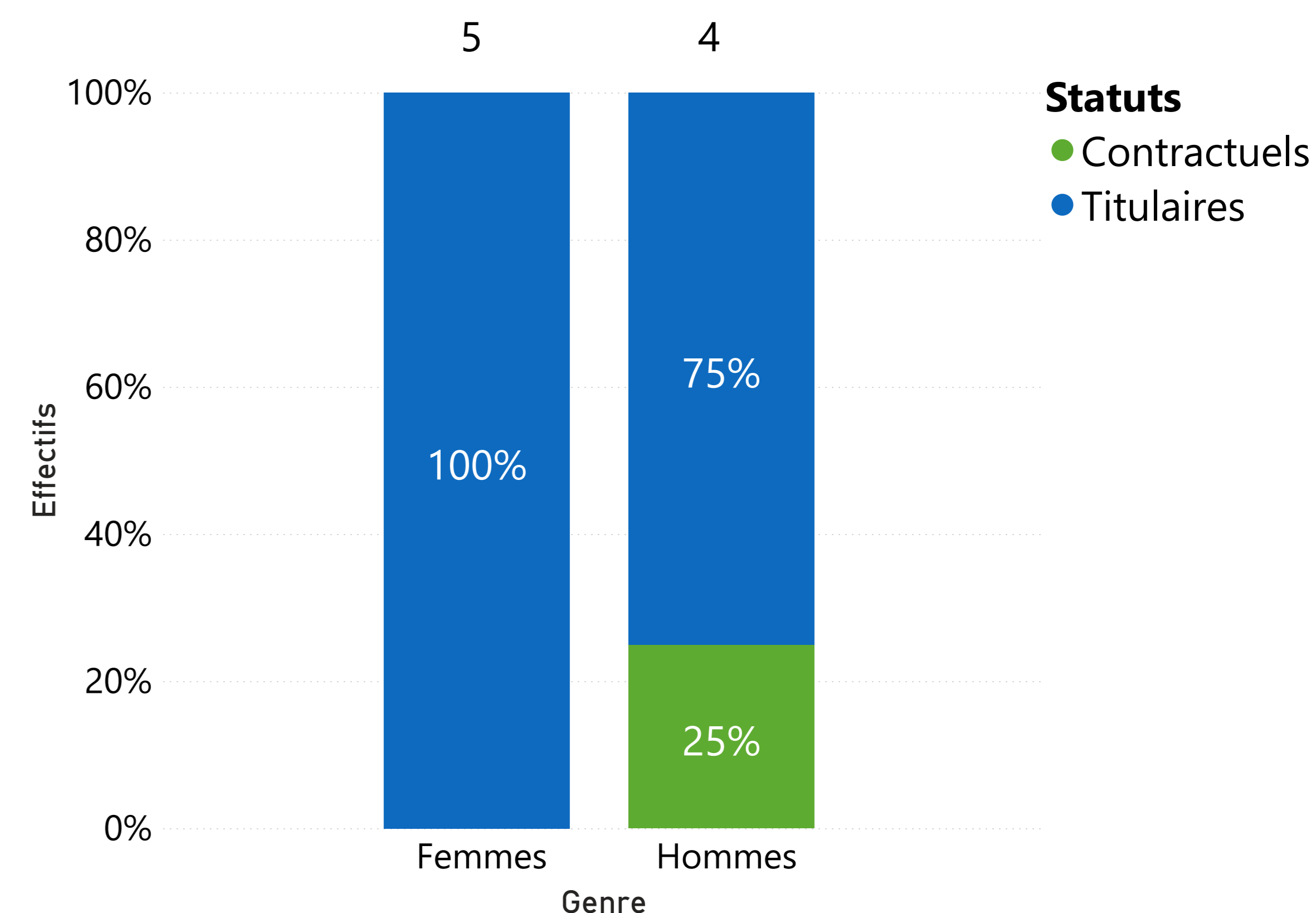
Par versant, elle est plus faible dans la FPE (3 %) et plus élevée dans la FPT (5 %). Entre 2014 et 2021, cette part a progressé d'1 point dans la fonction publique alors qu'elle est restée stable dans le privé

Au Val de Fensch :

En 2021, le taux de travailleurs handicapés du Val de Fensch s'élevait à 3,5 %

Fin 2023, il est de 4,5 %. Les travailleurs handicapés sont quasiment tous titulaires de la FPT

Répartition des travailleurs handicapés en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des effectifs

Titulaires et Contractuels

par sites

par filière

par catégorie

Les travailleurs handicapés

CHIFFRE CLÉ EN 2023

Âge moyen de l'effectif total

47,8

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

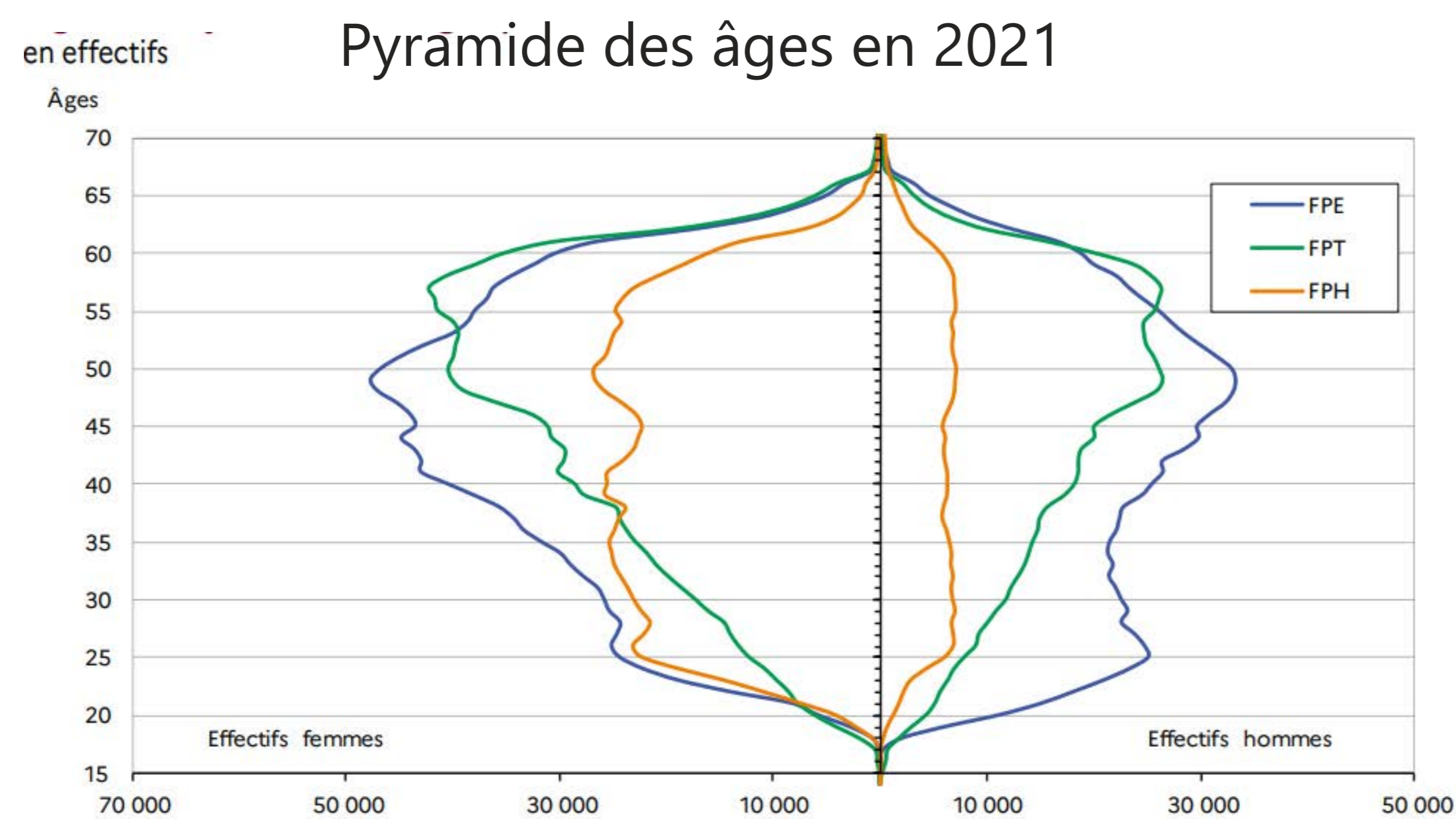
Formations

Télétravail

Instances

Dans la fonction publique :

Entre 2011 et 2021, le nombre d'agents de 50 ans ou plus a augmenté de 28 % en moyenne. C'est dans la FPT que la part des agents ayant au moins 50 ans a le plus fortement progressé : + 9 %

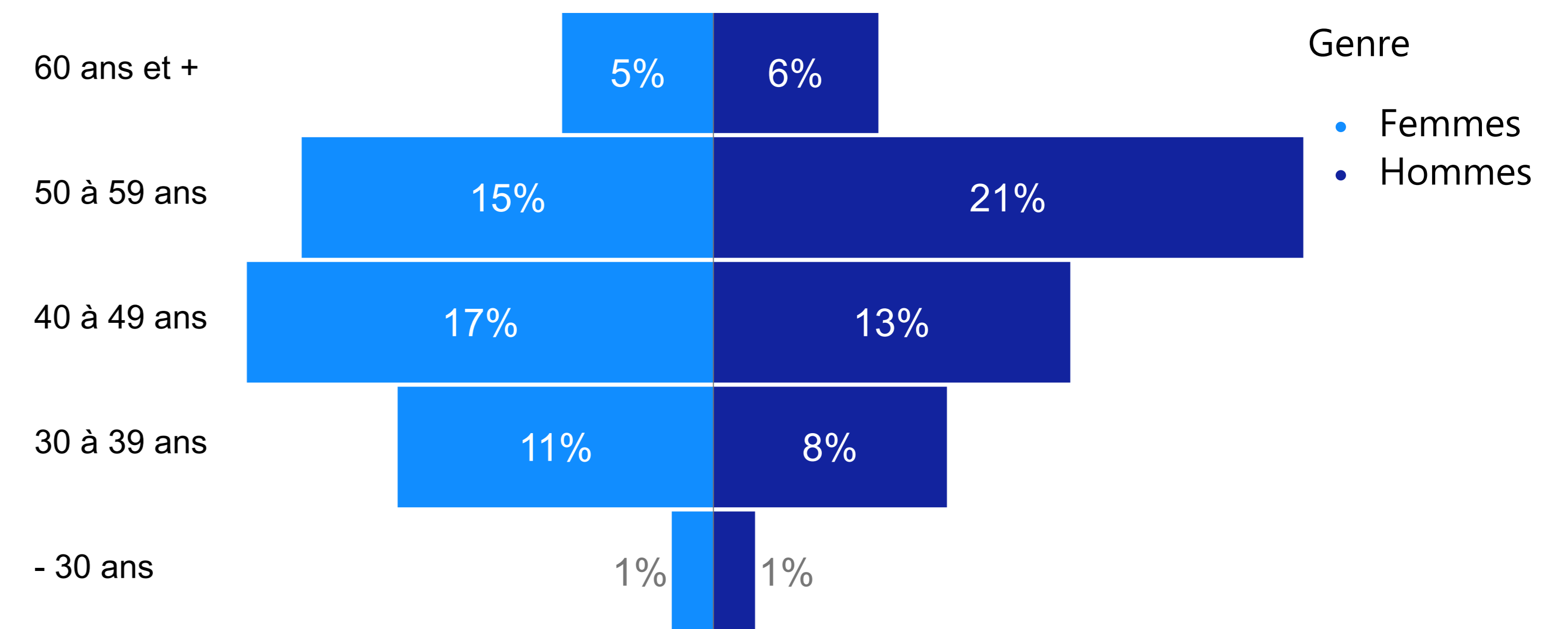


Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.39

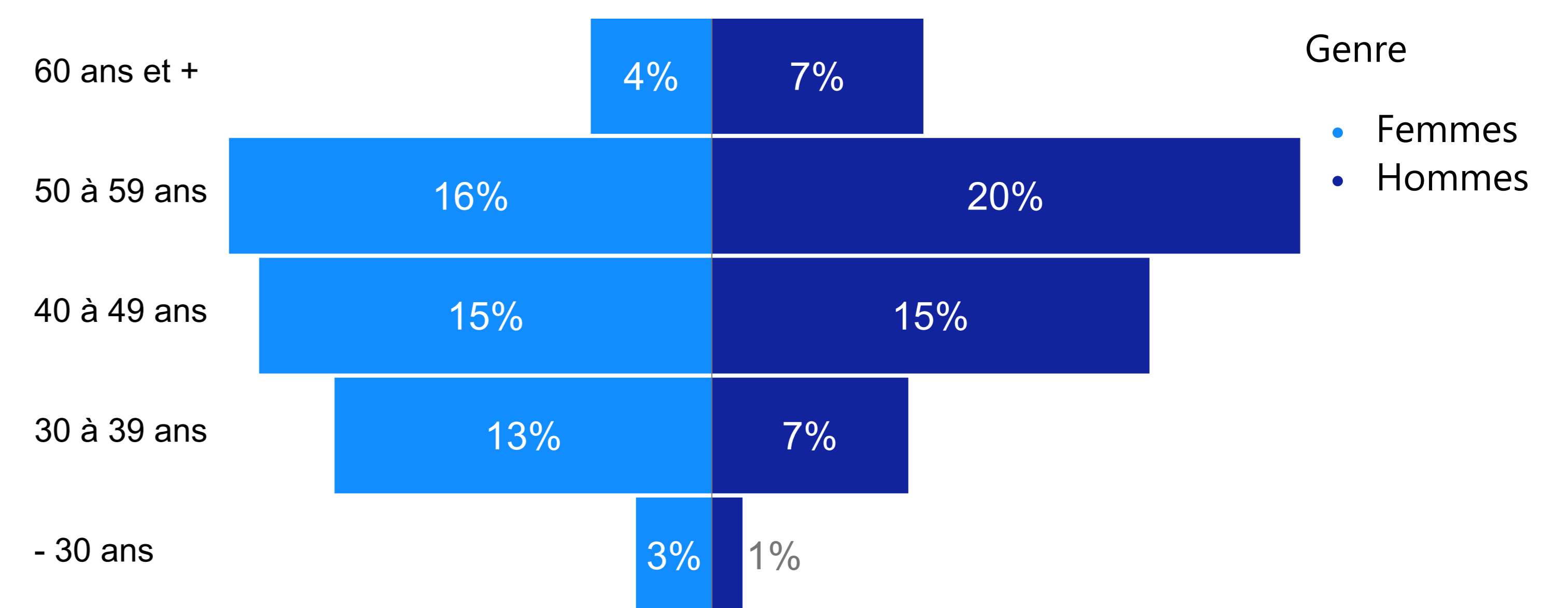
Au Val de Fensch :

La pyramide des âges de 2023 tend de plus en plus vers un vieillissement des agents

Pyramide des âges en 2023



Pyramide des âges en 2021



Source : Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Âge moyen des femmes

46,4

Âge moyen des hommes

49,2

Les femmes sont - agées de 2,8 ans que les hommes

Dans la fonction publique :

En 2021, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans contre 42 ans dans le secteur privé. La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique (46 ans). L'âge moyen a augmenté dans la FPT de 2 ans entre 2011 et 2020

Source : Chiffres clés de la fonction publique 2023, p.12

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

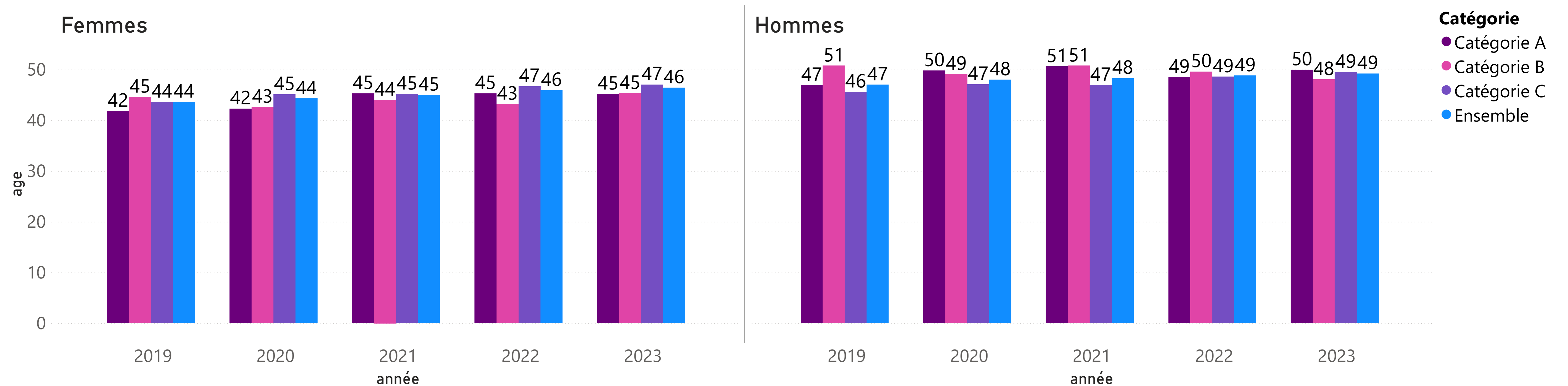
Instances

Au Val de Fensch :

En 2021. toutes catégories confondues, l'âge moyen des femmes était de 45 ans contre 48,3 ans pour les hommes

En 2023, l'âge moyen des agents continue d'augmenter. Toutes catégories confondues, l'âge moyen des femmes est de 46.4 ans contre 49.2 ans pour les hommes. C'est principalement parmi les catégories A que l'écart des âges moyens entre femmes et hommes est le plus prégnant , à savoir : - 4,8 ans. Parmi les agents en catégorie B, les femmes sont moins âgées que les hommes de -2,7 ans. En catégorie C, de -2,4 ans

Répartition des moyennes d'âge par catégorie hiérarchique



Source : Direction des Ressources Humaines

Date d'actualisation :

12/01/2024

Pyramide des âges

Répartition des moyennes d'âge par catégorie hiérarchique

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Sur 2 emplois
fonctionnels, part
des femmes
50%

Sur 2 ESD, part
des femmes
50%

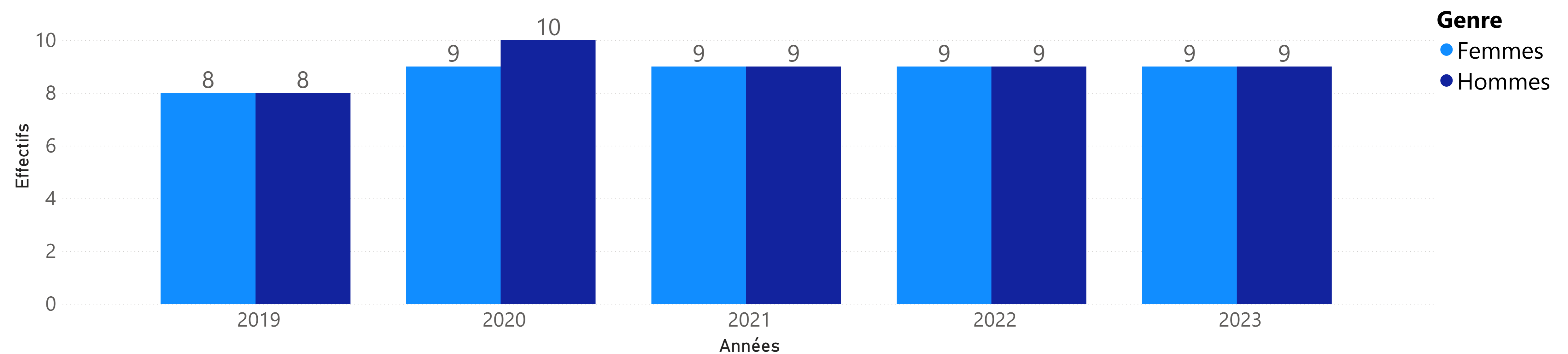
Sur 18 chefs.fes
de services, part
des femmes
50%

Plusieurs notions permettent d'identifier les postes dits d'encadrement :

- .L'encadrement supérieur et dirigeant (ou ESD) qui regroupe les agents exerçant un emploi de direction de service ou établissement assorti de la responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité soit, dans une logique statutaire ceux relevant d'un corps ou cadre d'emplois spécifique. Au sein des EPCI et dans les plus petites collectivités, ce sont le plus souvent les postes de Direction Générale tels que DGS et DGA
- .Les emplois fonctionnels sont des emplois administratifs et techniques de Direction Générale qui permettent à l'autorité territoriale de confier la direction et l'organisation des services à un agent avec lequel elle entretient un lien de confiance. Ce sont des emplois pourvus par détachement (pour les fonctionnaires) ou par recrutement sur contrat (pour les contractuels), pour une durée limitée, relevant d'un statut d'emploi spécifique. Au Val de Fensch, les postes de DGS et DGA sont des emplois fonctionnels
- .Enfin, les directeurs.trices ou chefs.fes de service : au sein du Val de Fensch, ce sont uniquement les postes de Directeurs.rices de service qui n'intègrent pas, par exemples, les postes de chefs.fes de bassins ou de responsables de sites (Centre Technique Environnement, Relais Petite Enfance)

Au Val de Fensch :

Répartition des postes d'encadrement : postes de chefs.fes de service(s)



Source : Direction des Ressources Humaines

D'une façon générale, les agents en catégorie A constituent le vivier des postes d'encadrement. A ce titre, en 2023, 94% des chefs.fes de service sont des agents de catégorie A et 6% de catégorie B

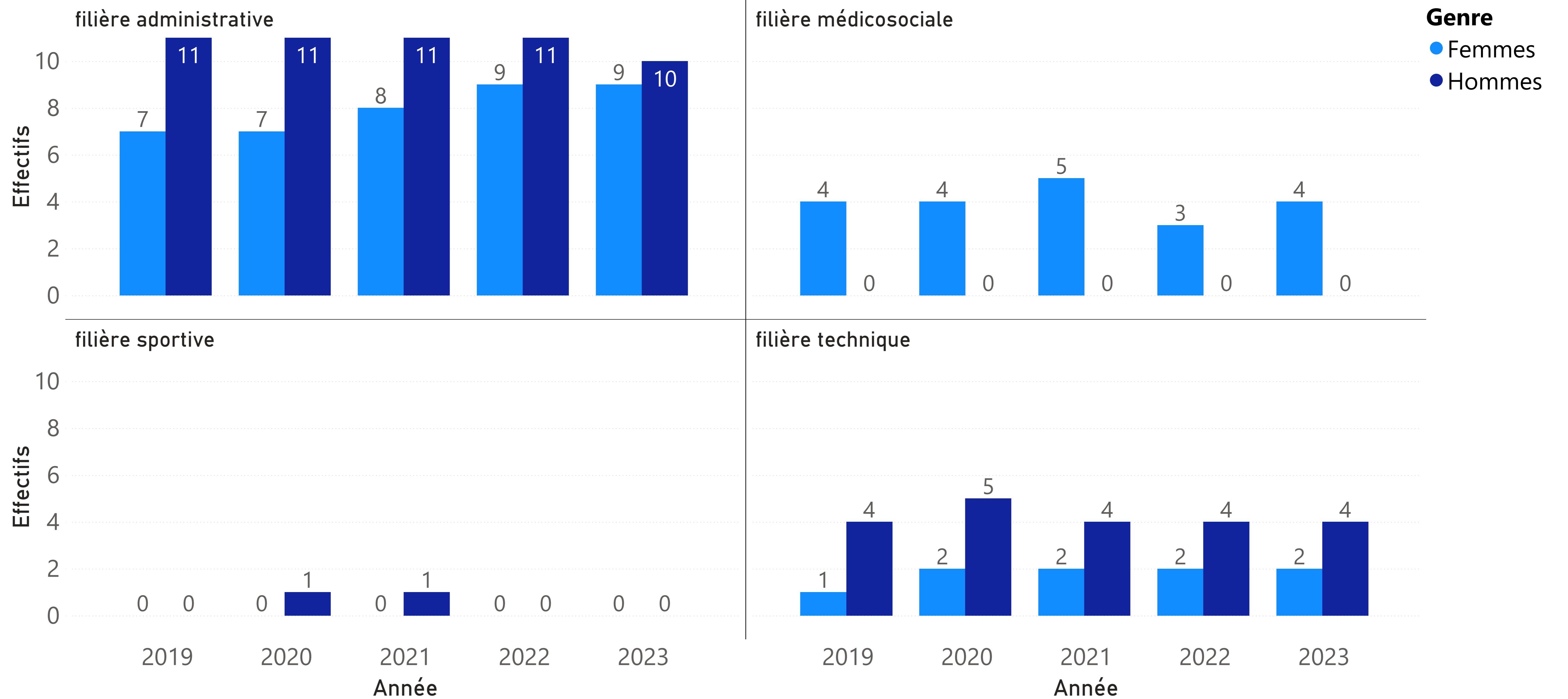
CHIFFRES CLÉS EN 2023

Part des agents de catégorie A qui sont chefs.fes de service
94 %

Effectif total en catégorie A
29

Part des femmes en catégorie A
47 %

Répartition des catégories A par filière



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition sur les emplois d'encadrement

en catégorie A

Les métiers générés

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectifs concernés par les métiers genrés :

123

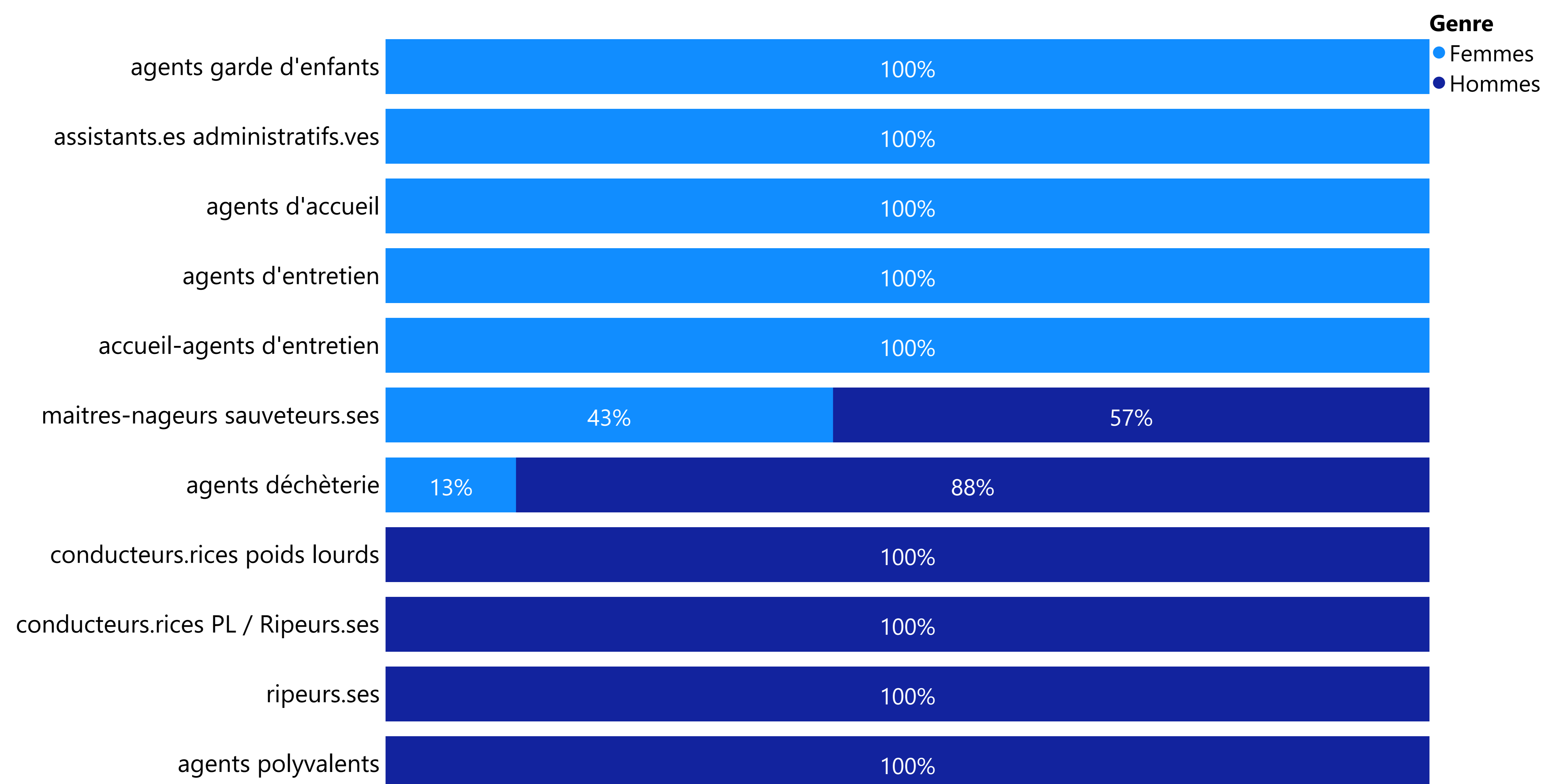
Sur 123 agents, part des femmes

53 %

Sur 123 agents, part des hommes

47 %

Les métiers genrés du plus féminin au plus masculin en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition sur les emplois d'encadrement

en catégorie A

Les métiers genrés

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Part des agents à temps complet

98,5 %

Part des femmes à tps non complet

1 %

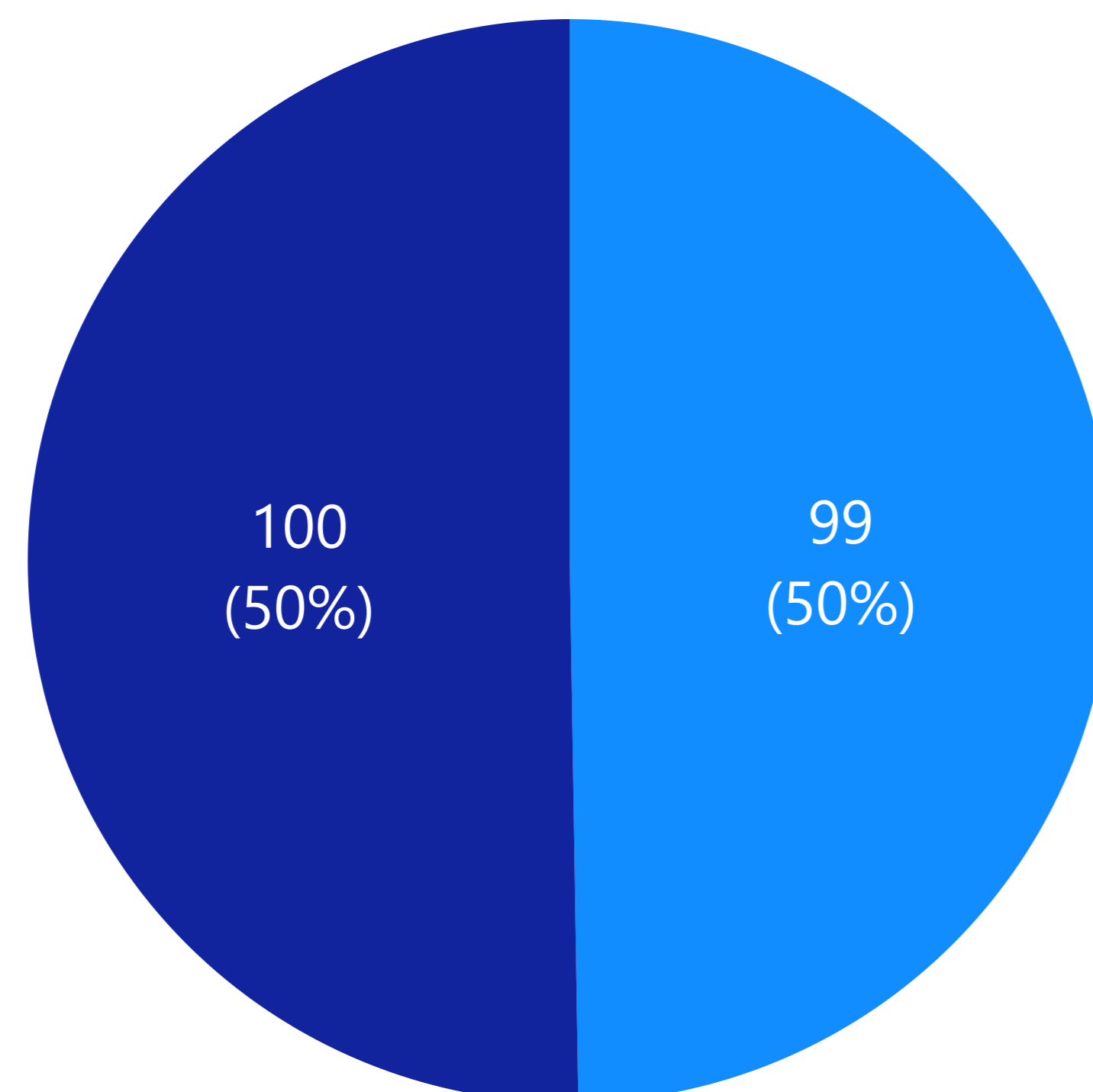
Part des hommes à tps non complet

0,5 %

Répartition des temps complets en 2023

Genre

- Femmes
- Hommes



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

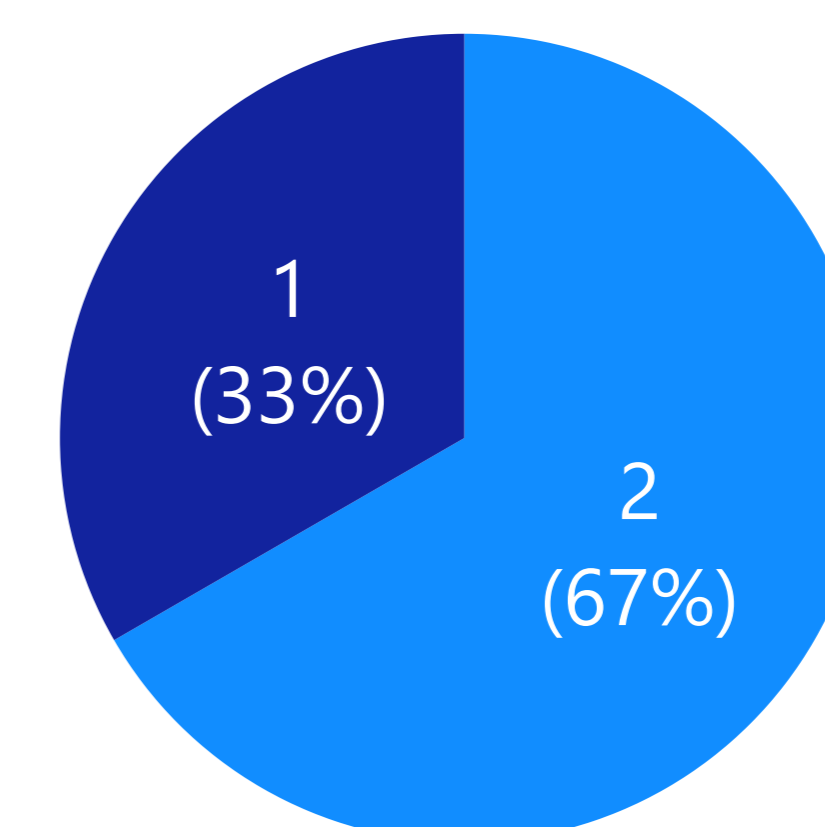
En 2023, la quasi totalité du personnel travaille à temps complet. La part des femmes à temps non complet représentent 1 % sur le total des effectifs contre 0.5 % pour les hommes

NB : Un emploi à temps non complet est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle

Répartition des temps non complets en 2023

Genre

- Femmes
- Hommes



Source : Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Part des agents à temps partiel

6 %

Part des femmes à temps partiel

5 %

Part des hommes à temps partiel

1 %

Dans la fonction publique :

Le décompte des agents de la fonction publique à temps partiel en 2022 présenté ci dessus regroupe les postes à temps partiel proprement dits et les emplois à temps non complet

En 2022, les femmes travaillant à temps partiel représentaient 24% des agents de la FPT contre 8% pour les hommes

Part des agents à temps partiel en 2022

en %

		Fonctionnaires	Agents contractuels et autres	Ensemble fonction publique
Versant	FPE	10	25	14
	FPT	17	37	23
	FPH	18	22	19
Sexe	Femmes	19	34	24
	Hommes	5	18	8
Âge	Moins de 30 ans	11	27	20
	Entre 30 et 49 ans	16	26	19
	50 ans et plus	12	34	17
PCS	Cadres et professions intellectuelles supérieures	12	15	13
	Professions intermédiaires	15	30	20
	Employés	16	37	23
	Ouvriers	5	19	9
Ensemble		14	28	18

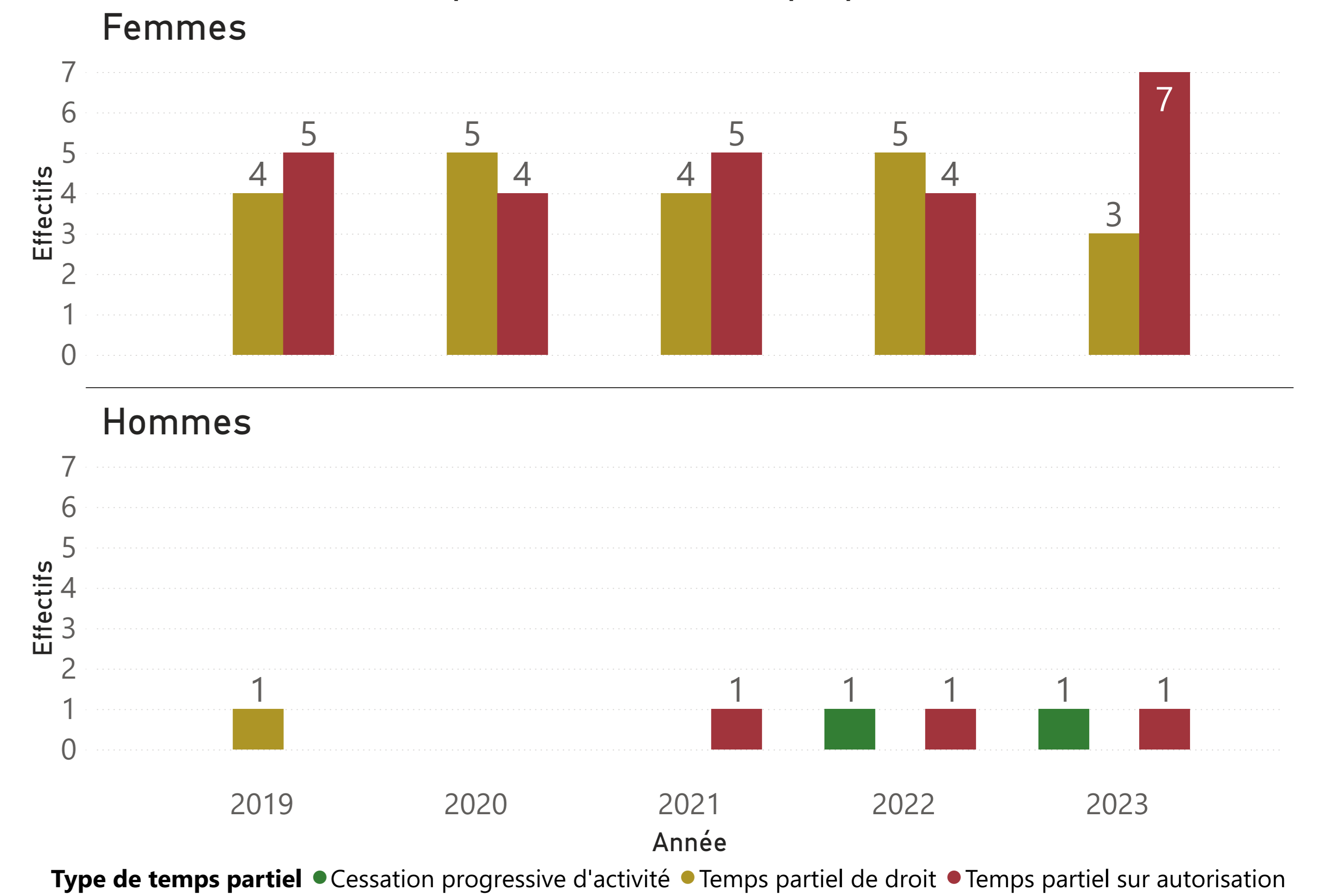
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.148

Au Val de Fensch :

En 2022, la part des femmes à temps partiels représentait 4,5 % sur le total des effectifs, contre 1 % pour les hommes

En 2023, la part des femmes à temps partiels est de 5% contre 1 % pour les hommes

Répartition des temps partiels



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement

Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération

Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Temps complet

Femmes-hommes à temps partiel

Congés

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif en congé parental

1

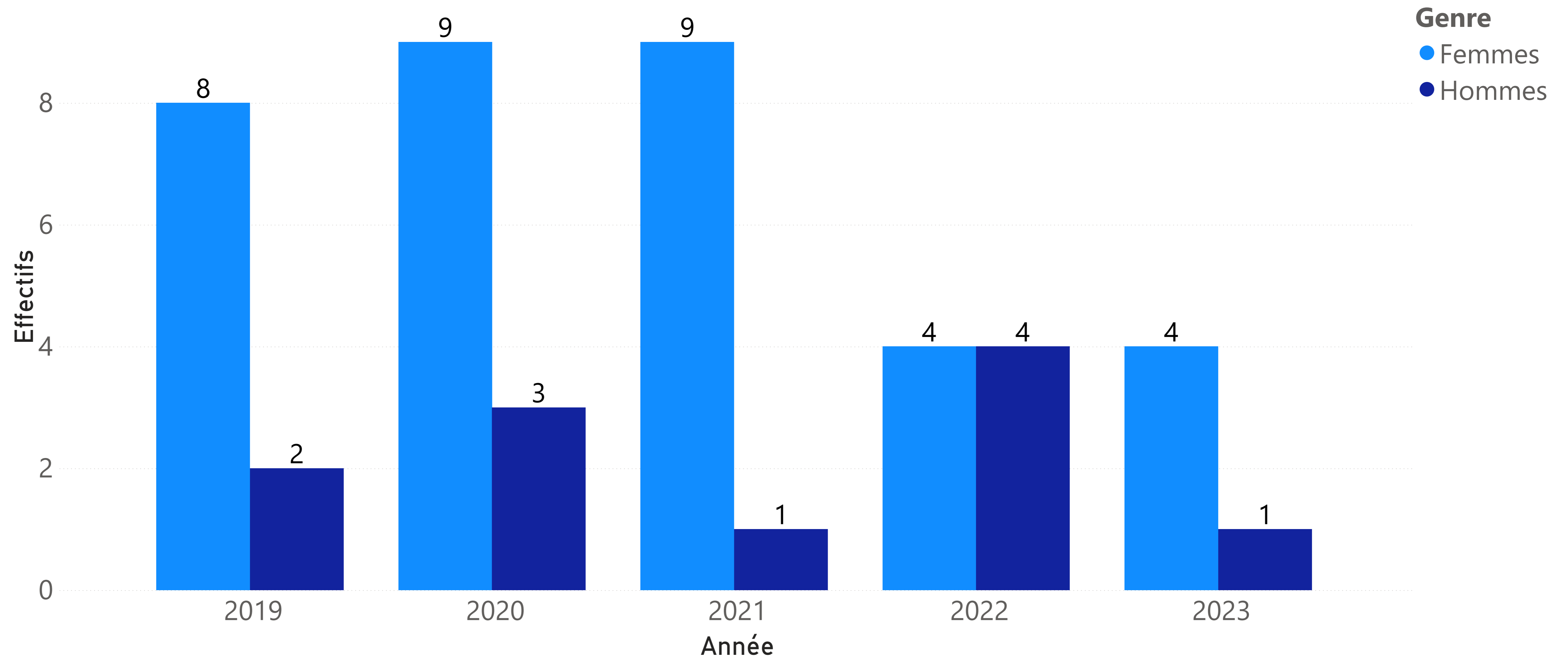
Effectif en congé maternité

3

Effectif en congé paternité

1

Évolution des effectifs prenant au cours de l'année un congé maternité, parental, paternité



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

Le vieillissement naturel des agents pourrait être la raison la plus probable à la tendance observée de baisse des prises de congés maternité, paternité et parental

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

**Temps partiels
Congés**

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Temps complet

Femmes-hommes à temps partiel

Congés

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Taux d'absentéisme

7 %

Taux d'absentéisme des femmes

7 %

Taux d'absentéisme des hommes

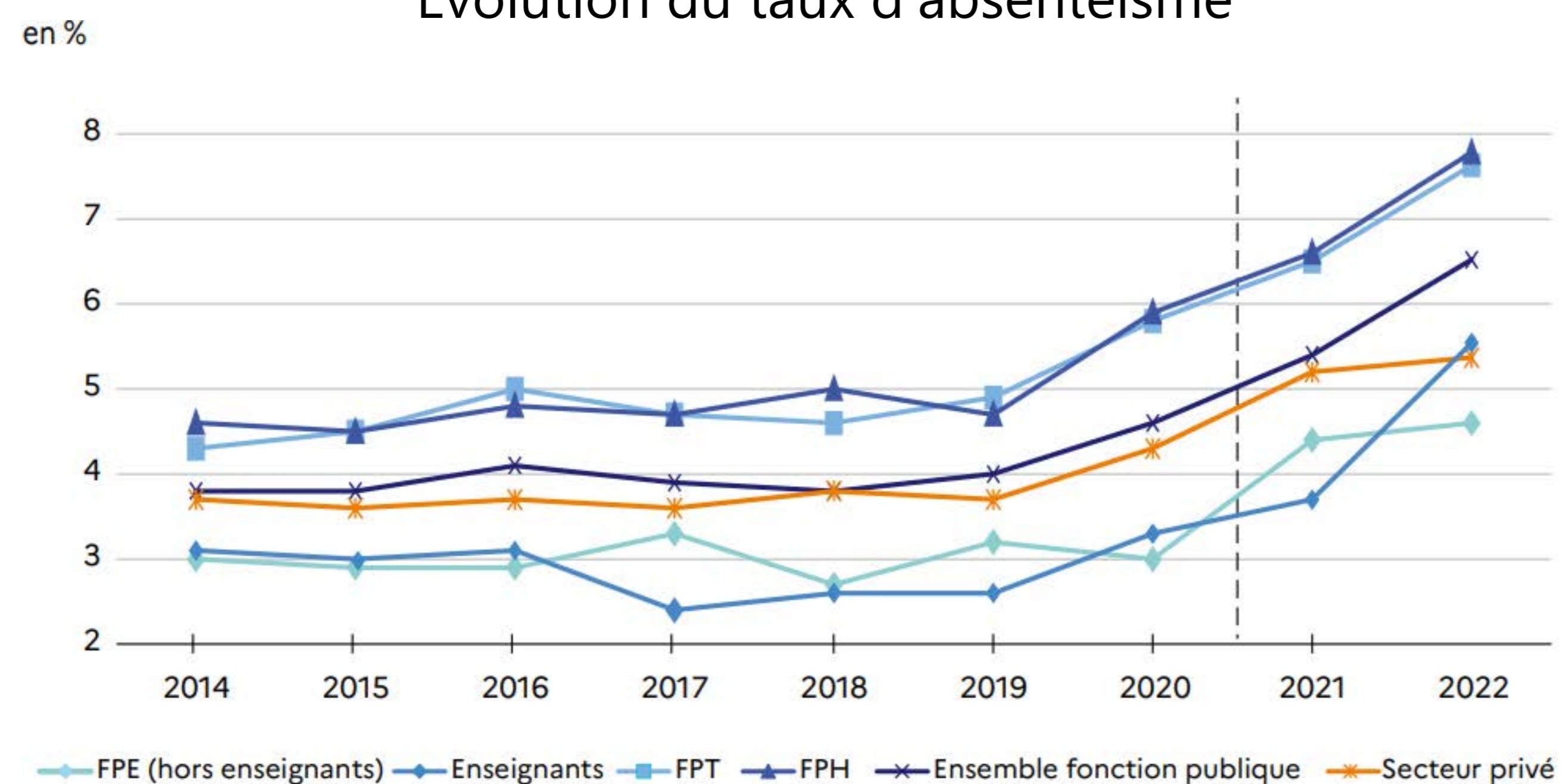
7 %

Dans la fonction publique :

En 2022, 7 % des agents étaient absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée, pour raison de santé, soit un taux identique à celui du secteur privé. La part des agents absents est plus importante dans la FPT (8 %)

Dans l'ensemble de la fonction publique, 8 % des femmes ont été absentes pour raison de santé au cours de l'année, contre 5 % des hommes. Les femmes et les salariés âgés de 50 ans et plus sont davantage absents pour raison de santé

Évolution du taux d'absentéisme



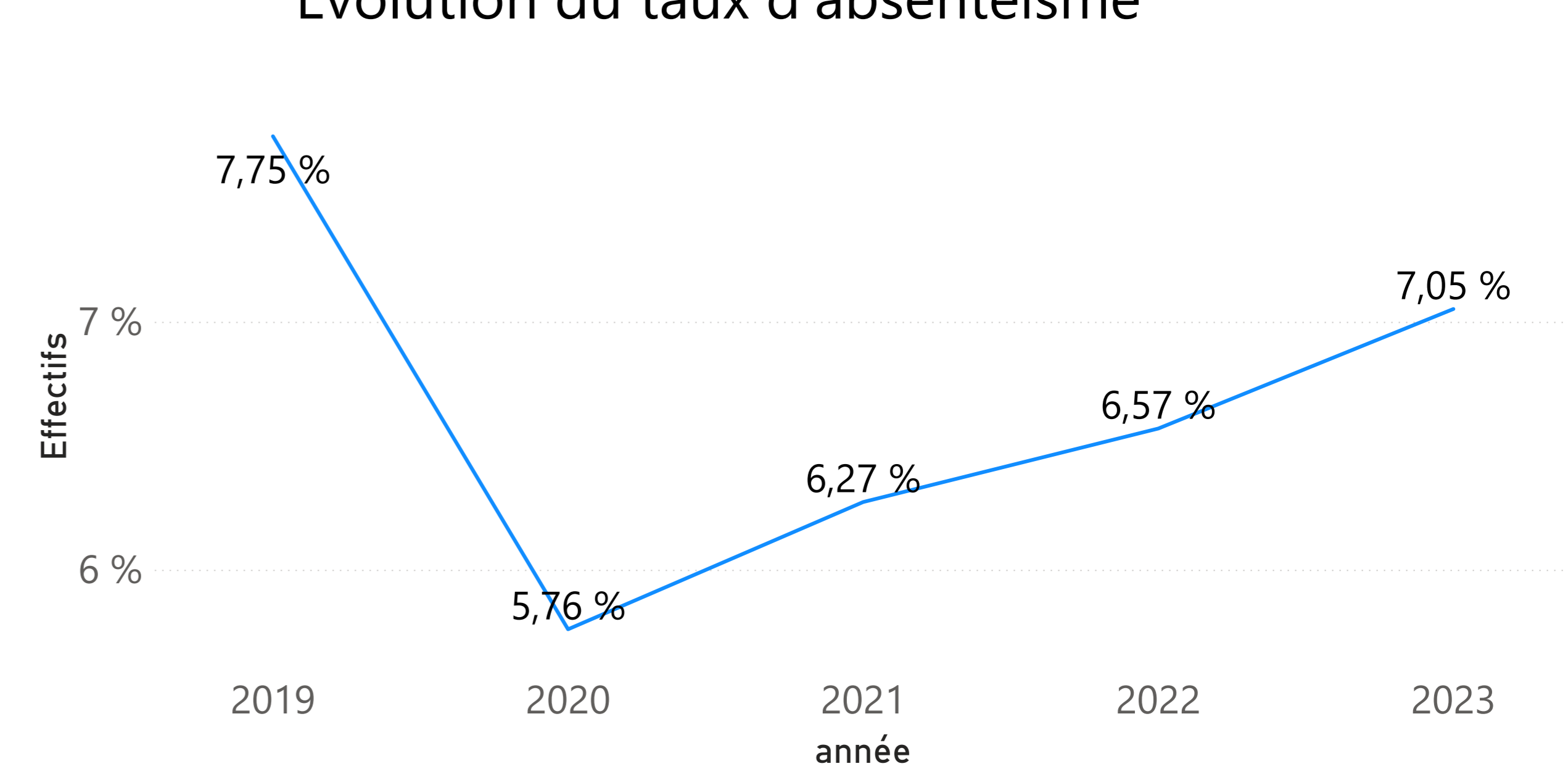
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.154

Au Val de Fensch :

En 2022, 7% des agents ont été absents pour raison de santé au cours de l'année.

Ce taux est inchangé en 2023

Évolution du taux d'absentéisme



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Taux d'absentéisme

au moins un accident

Répartition des arrêts

Répartition en jours d'arrêt

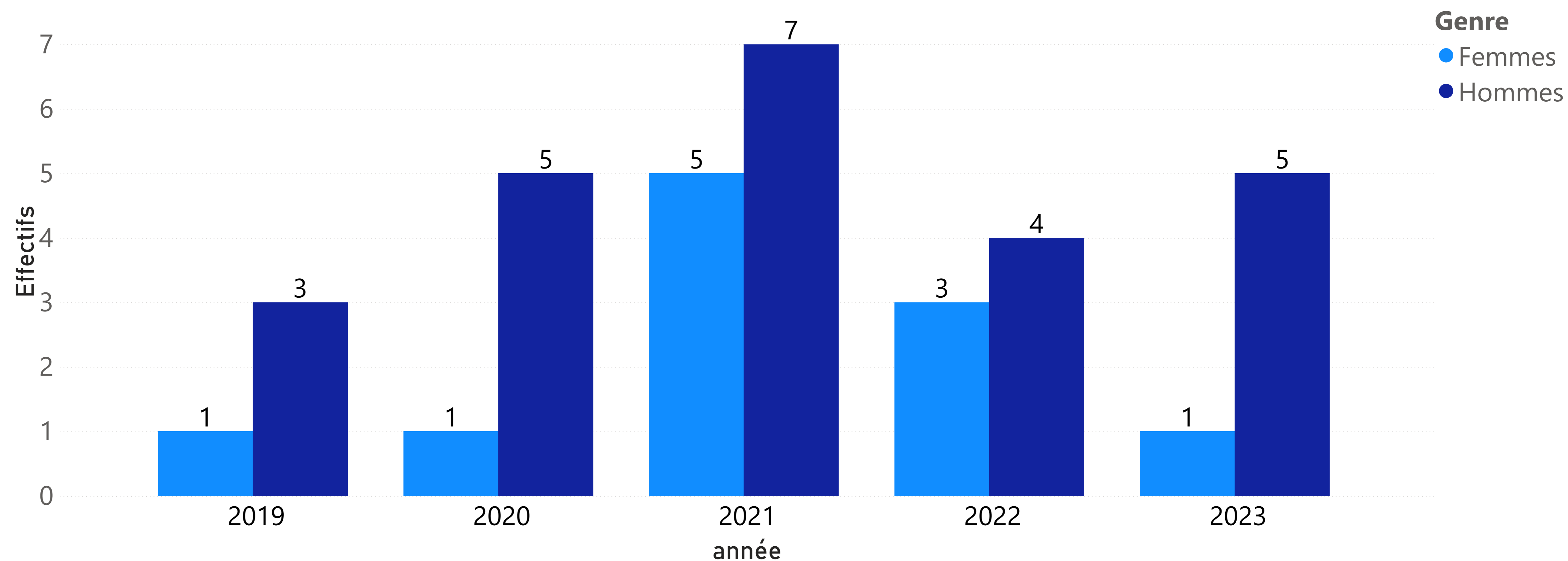
 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Sur 202 agents, 6 agents (3%) ont eu au - 1 accident

Nb de femmes ayant eu au - 1 accident :
1

Nb d'hommes ayant eu au - 1 accident :
5

Répartition des agents ayant eu au moins un accident de trajet, accident de travail



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

Une propension générale se dégage : les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir des accidents de trajet (1 seule femme en 2023 contre 1 homme) et de travail (0 femme contre 4 hommes).

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Taux d'absentéisme

au moins un accident

Répartition des arrêts

Répartition en jours d'arrêt

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Nombre total
d'arrêts

101

Part des femmes
parmi ces 101 arrêts

50 %

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés**Absentéisme**Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

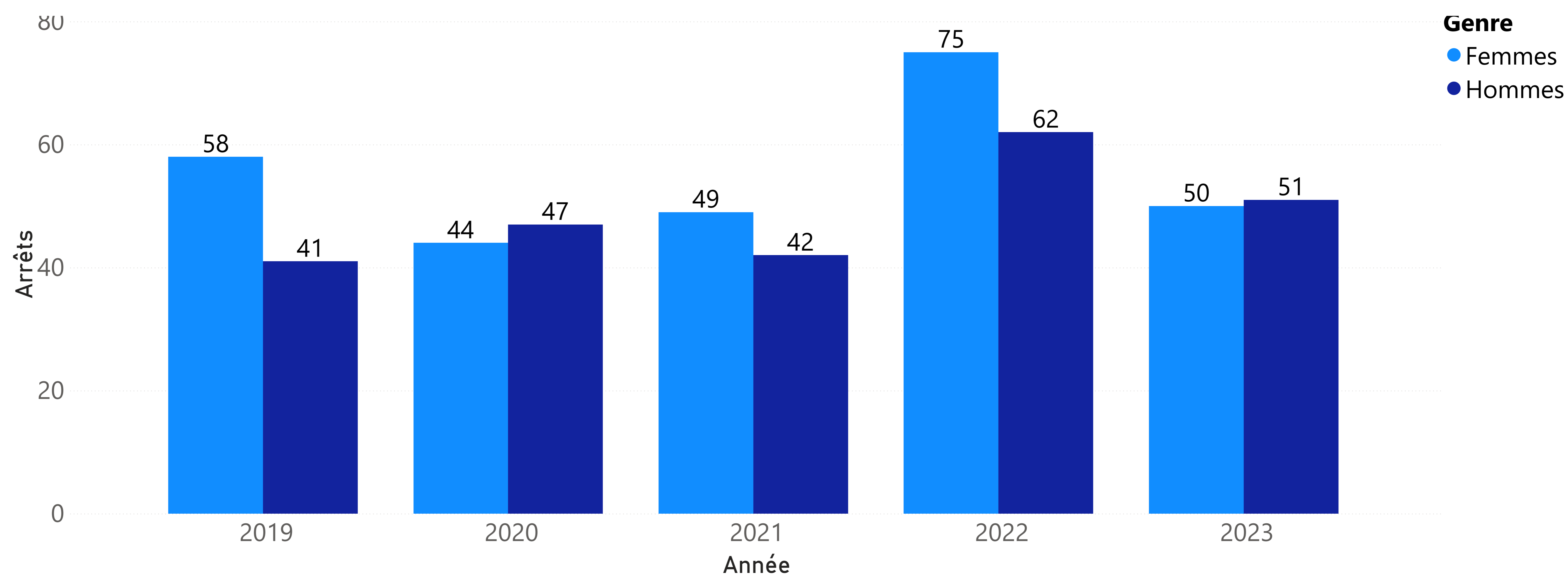
Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des arrêts

de type : accident de travail, grave maladie, longue maladie (CMLM), maladie de longue durée (CMLD), maladie ordinaire, maladie professionnelle



Source : Direction des Ressources Humaines

Taux d'absentéisme

au moins un accident

Répartition des arrêts

Répartition en jours d'arrêt



CHIFFRES CLÉS EN 2023

Total des jours
d'arrêts

5 121

Nb de jours
moyen d'absence
des femmes

49

Nb de jours moyen
d'absence des
hommes

52

Dans la fonction publique :

En 2022, le nombre moyen de jours d'absence est plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans tous les versants de la fonction publique ainsi que dans le secteur privé. Les femmes s'absentent en moyenne 16,7 jours dans la fonction publique contre 13,8 jours dans le secteur privé. La durée moyenne d'absence des hommes pour raison de santé est légèrement plus élevée dans la fonction publique (10,7 jours) que dans le privé

Répartition du nombre de jours moyen d'absence en 2022

	FPT	Ensemble fonction publique
Sexe		
Femmes	18,7	16,7
Hommes	14,4	10,7
Âge		
Moins de 30 ans	10,1	9,4
De 30 à 49 ans	13,3	12,3
50 ans et plus	22,6	19,1

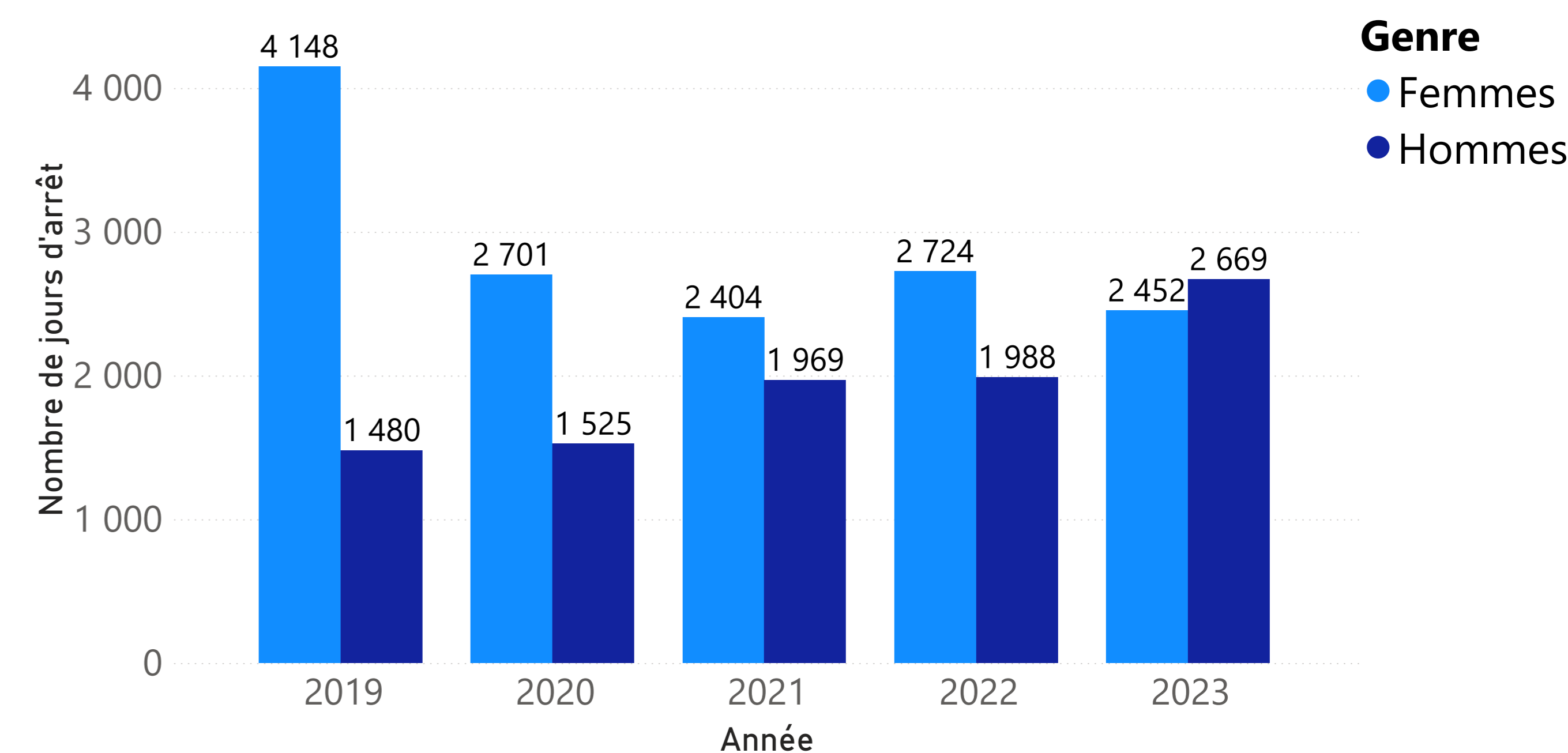
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.157

Au Val de Fensch :

En 2022, le nombre moyen de jours d'absence est plus élevé pour les femmes (36,3 jours) que pour les hommes (32,1 jours)

En 2023, cette tendance s'inverse mais la durée moyenne d'absence augmente : elle passe à 49 jours pour les femmes et 52,3 jours pour les hommes. Ces moyennes sont élevées en raison notamment des 5 agents absents quasiment toute l'année pour longue maladie (2 femmes + 2 hommes) et grave maladie (1 contractuel homme). Pour autant, les moyennes des absences pour maladie ordinaire demeurent élevées : 36,3 jours pour les femmes et 39,3 jours pour les hommes

Répartition en nombre de jours d'absence



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Taux d'absentéisme

au moins un accident

Répartition des arrêts

Répartition en jours d'arrêt

CHIFFRE CLÉ EN 2023

Les femmes ont gagné 229 € nets de moins par mois que les hommes

Au Val de Fensch :

En 2021, le salaire net moyen était de 1 943 € pour les femmes contre 2 319 € pour les hommes. En moyenne, les femmes ont donc gagné 376 € nets mensuels de moins que les hommes

En 2023, le salaire net moyen s'établit à 2 288 € mensuels. Le salaire net moyen est de 2 174 € pour les femmes contre 2 403 € pour les hommes. En moyenne, les femmes ont gagné 229 € nets mensuels de moins que les hommes

L'écart moyen s'est réduit sur ces 2 dernières années

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

**Rémunération
Carrière**

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Dans la fonction publique :

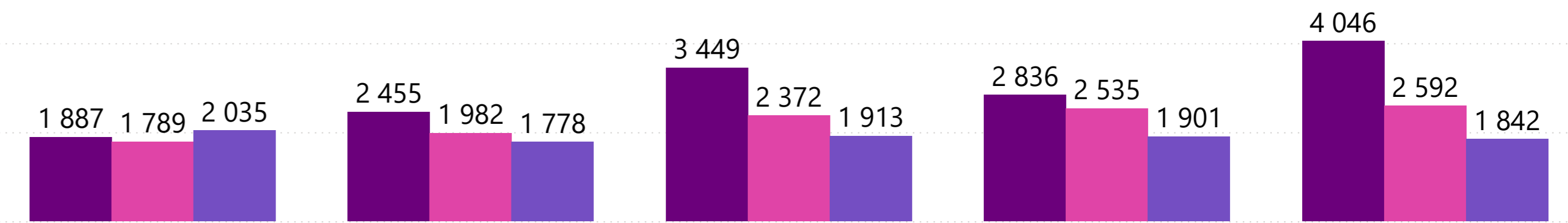
En 2021, le salaire net moyen de la fonction publique s'établissait à 2 431 € mensuels. En moyenne, les femmes ont gagné 296 € nets mensuels de moins que les hommes (contre 303 € l'année passée)

	Salaires nets mensuels (en euros)		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble FP	2 326	2 622	2 431
FPT	1 967	2 145	2 039

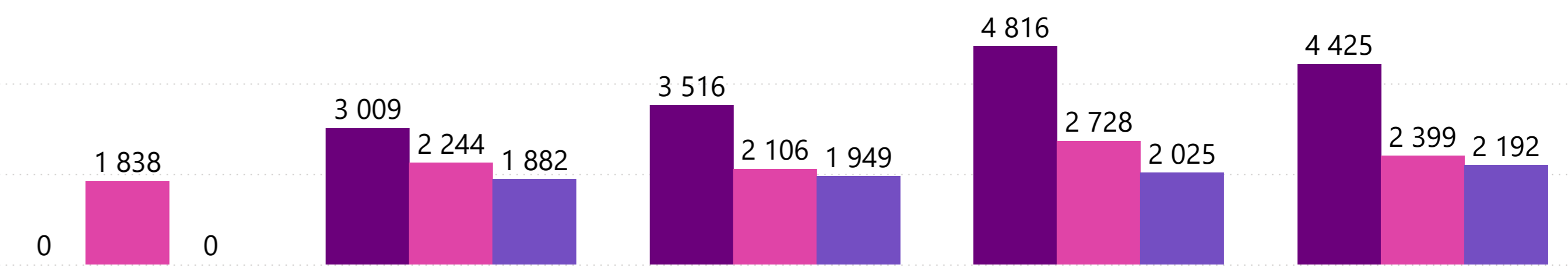
Source : Chiffres clés de la fonction publique 2023, page 17

Répartition des salaires nets moyens

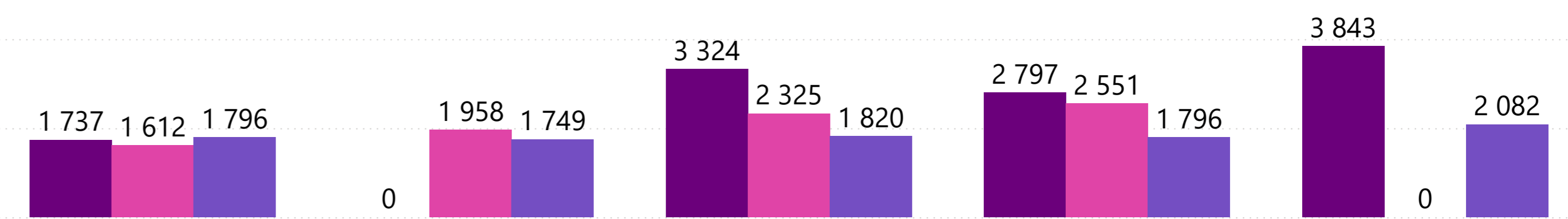
2023, Femmes



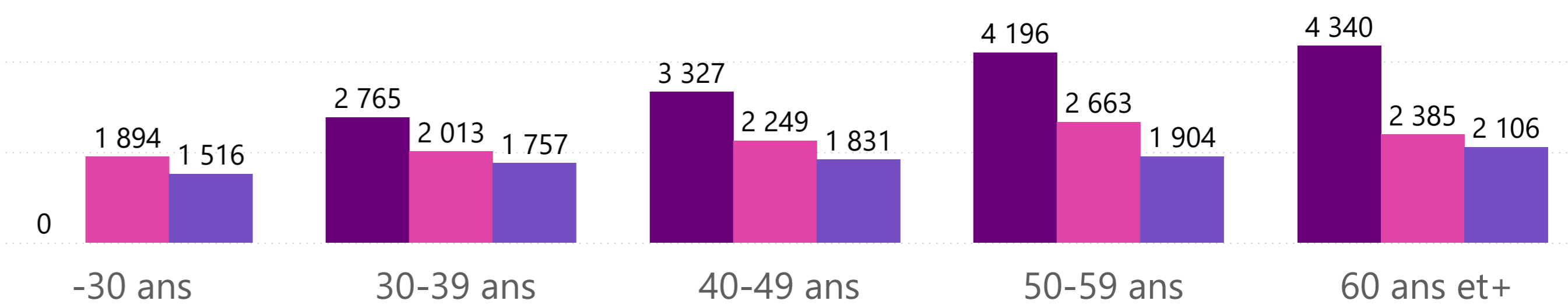
2023, Hommes



2022, Femmes



2022, Hommes



Catégorie ● Catégorie A ● Catégorie B ● Catégorie C

Source : Direction des Ressources Humaines

Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP mensualisés)

Avancements

Promotions interne

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Sur 16 avancements de grade, part des femmes

50 %

Sur 87 avancements d'échelon, part des femmes

51 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

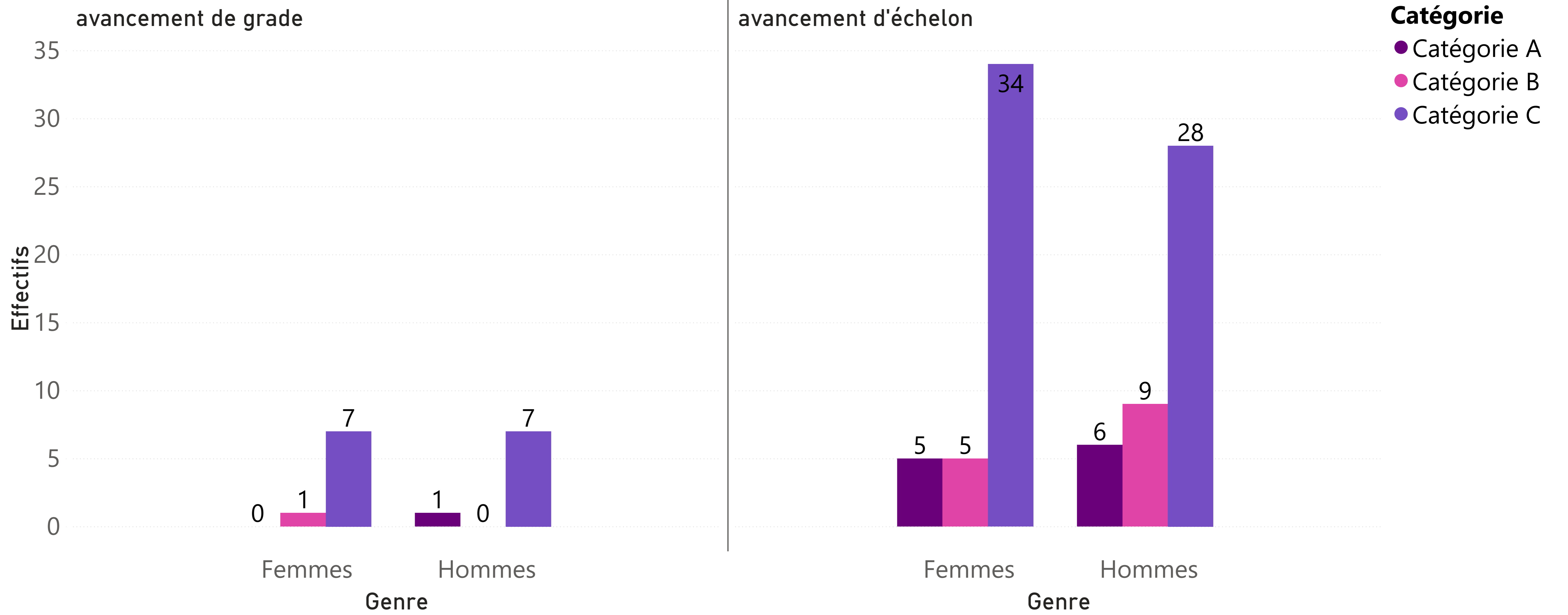
**Rémunération
Carrière**

Formations

Télétravail

Instances

Répartition des avancements en 2023



 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Nb de demandes de promotions interne formalisées pour

7 femmes et 2 hommes

Nb de promotions interne acceptées

0

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

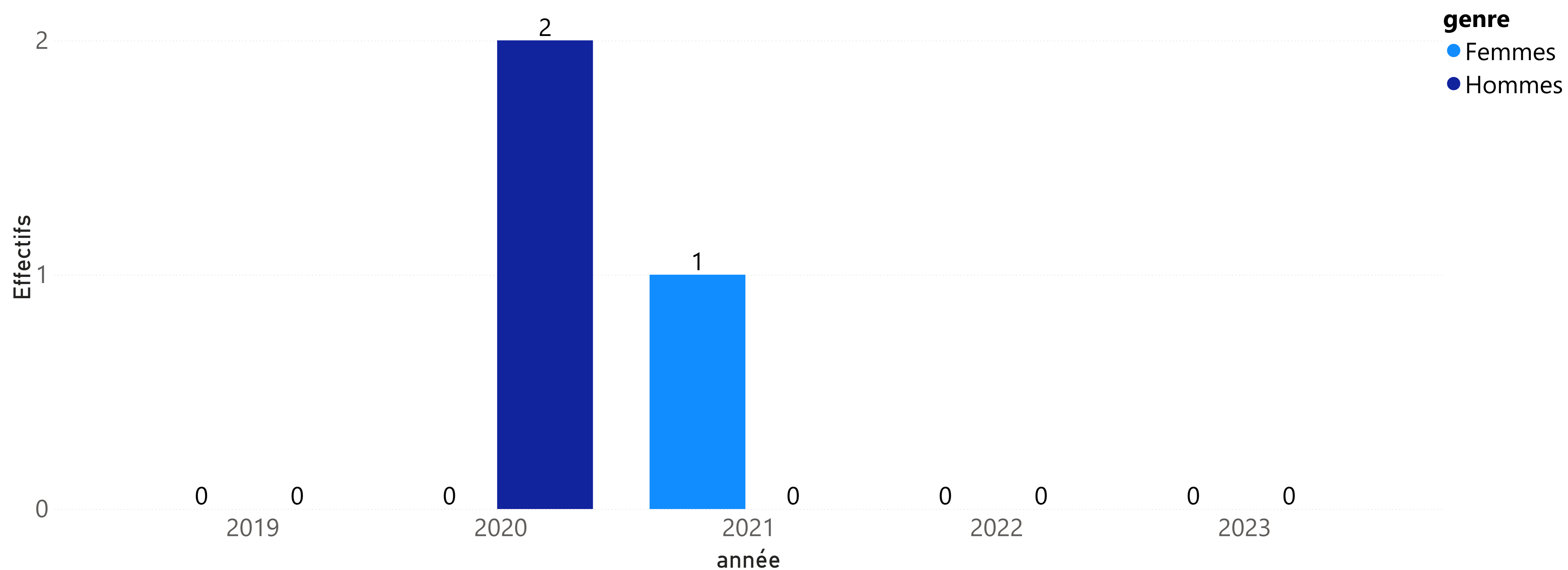
Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition des promotions interne



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

En 2023, aucun agent n'a bénéficié d'une promotion interne et ce, depuis ces 2 dernières années

Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP mensualisés)

Avancements

Promotions interne


 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Nombre d'agents ayant
suivi au - 1 formation

143

Sur ces 143 agents,
part des femmes

62 %

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

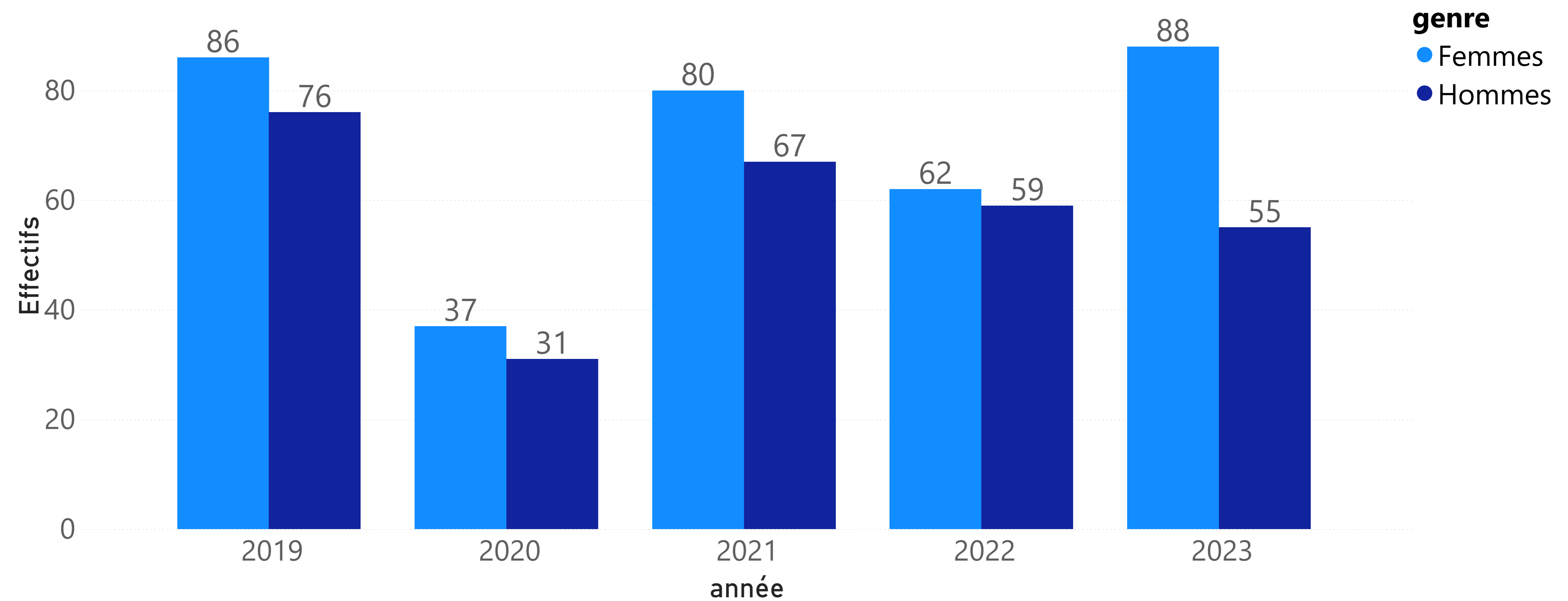
Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Répartition femmes hommes ayant suivi au moins une formation en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

En 2023, une très grande majorité de femmes n'hésite pas à participer à au moins 1 formation

Effectifs ayant suivi au moins 1 formation

par typologie de formation

par nombre de jours

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Total des participations
aux formations

191

Parmi ces 191 participations,
part des femmes

63 %

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

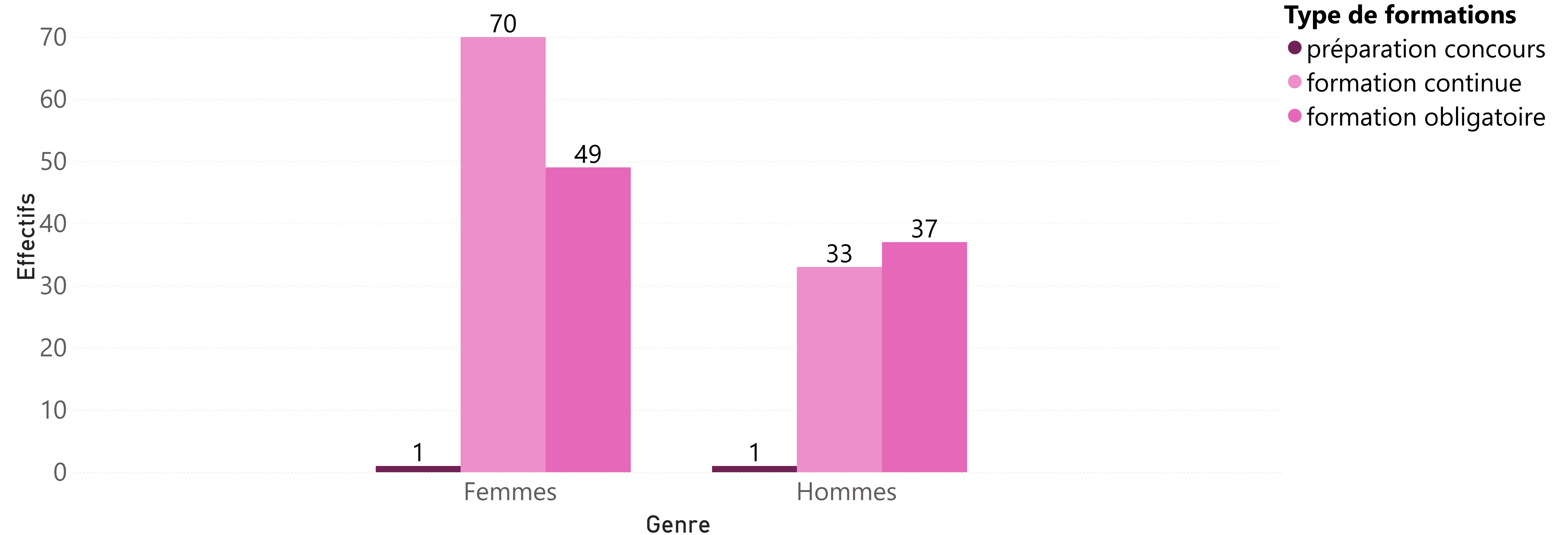
Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Répartition des agents par typologie de formations en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Au Val de Fensch :

En 2023, quand bien même on ne tiendrait pas compte des formations dites obligatoires pour exercer son métier, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à suivre une formation continue

Date d'actualisation :

12/01/2024

Effectifs ayant suivi au moins 1 formation

par typologie de formation

par nombre de jours

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Total des jours de formations suivies

304

Durée moyenne des formations suivies par les femmes (en jours)

1,3

Durée moyenne des formations suivies par les hommes (en jours)

2,2

Dans la fonction publique :

La formation statutaire est obligatoire. Elle fournit au fonctionnaire accédant à un nouveau grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. La formation professionnelle regroupe la formation continue et notamment les préparations aux concours et aux examens professionnels

Dans la fonction publique de l'Etat :

Dans les Ministères, les hommes se forment plus que les femmes : 5,0 jours en moyenne, contre 3,4 jours pour les femmes en 2021

Répartition des formations dans les Ministères en 2021

en nombre de jours

		Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
		Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	Femmes	787 300	1,0	1 218 600	1,6	2 005 800	2,6
	Hommes	500 000	1,4	509 900	1,4	1 009 900	2,9
	Ensemble	1 287 300	1,2	1 728 500	1,6	3 015 800	2,7
Catégorie B	Femmes	613 400	5,1	324 000	2,7	937 400	7,8
	Hommes	817 400	5,4	526 000	3,5	1 343 400	8,9
	Ensemble	1 430 700	5,3	850 100	3,1	2 280 800	8,4
Catégorie C et ouvriers d'État	Femmes	386 700	2,3	244 000	1,5	630 600	3,8
	Hommes	422 300	4,6	250 800	2,7	673 100	7,3
	Ensemble	809 000	3,1	494 800	1,9	1 303 800	5,0
Ensemble	Femmes	1 787 300	1,7	1 786 600	1,7	3 573 900	3,4
	Hommes	1 739 700	2,9	1 286 800	2,1	3 026 500	5,0
	Ensemble	3 527 000	2,1	3 073 400	1,9	6 600 300	4,0

Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023, p.133

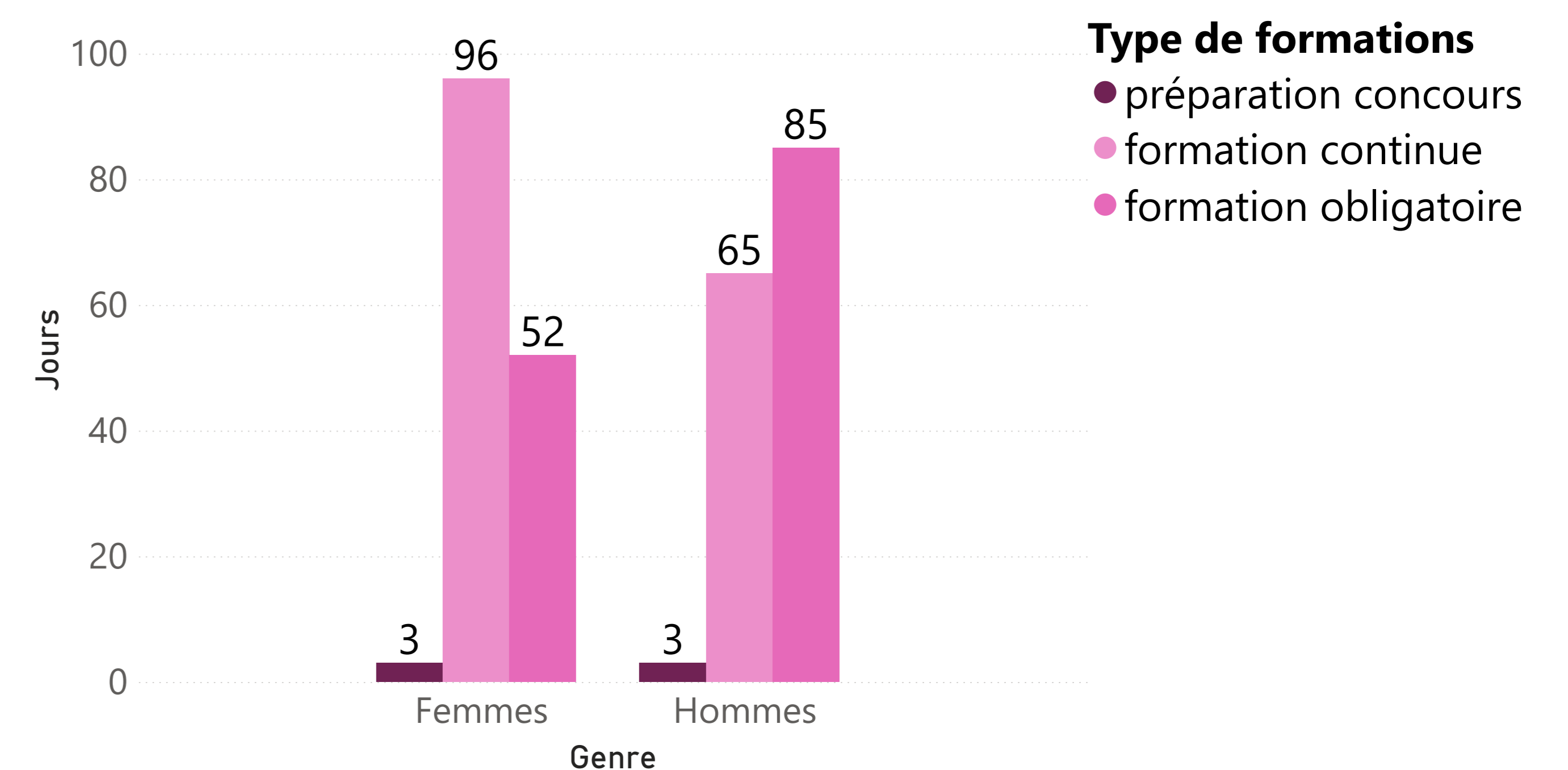
Au Val de Fensch :

En 2021, la durée moyenne des formations suivies par les hommes est plus importante que celle des femmes, respectivement : 2,8 jours en moyenne, contre 2,3 jours

En 2023, la tendance se confirme également : 2,2 jours pour les hommes, contre 1,3 jours pour les femmes. D'une façon générale, la durée moyenne des formations suivies diminue entre 2021 et 2023

En 2023, sur un total de 304 jours de formations suivies, les femmes totalisent 151 jours de formation contre 253 jours pour les hommes

Répartition des formations en jours en 2023



Source : Direction des Ressources Humaines

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Effectifs ayant suivi au moins 1 formation

par typologie de formation

par nombre de jours

CHIFFRES CLÉS EN 2023



Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Dans la fonction publique :

Pour permettre la continuité des activités pendant la crise sanitaire, le télétravail a connu un développement massif dans le secteur privé comme dans le secteur public et plus particulièrement au Val de Fensch.

Si en 2017 le niveau de pratique du télétravail dans le secteur privé et dans le secteur public était similaire, une enquête de l'IPSOS relève que le basculement de la fonction publique dans le travail à distance est moins rapide que dans le secteur privé : les agents publics sont deux fois moins nombreux (8 %) que les salariés du privé (16 %) à télétravailler plus de deux jours par semaine.

En 2022, la fonction publique d'État a largement recours au télétravail (23%). Il est en revanche beaucoup moins développé dans la fonction publique territoriale (13%)

Part des agents ayant au - 1 jour de télétravail dans la fonction publique en 2022

en %	Au moins un jour de télétravail
FPE	23
FPT	13
FPH	3
Ensemble FP	15
Privé	21

Source : Chiffres clés de la fonction publique 2023, page 16

Au Val de Fensch :

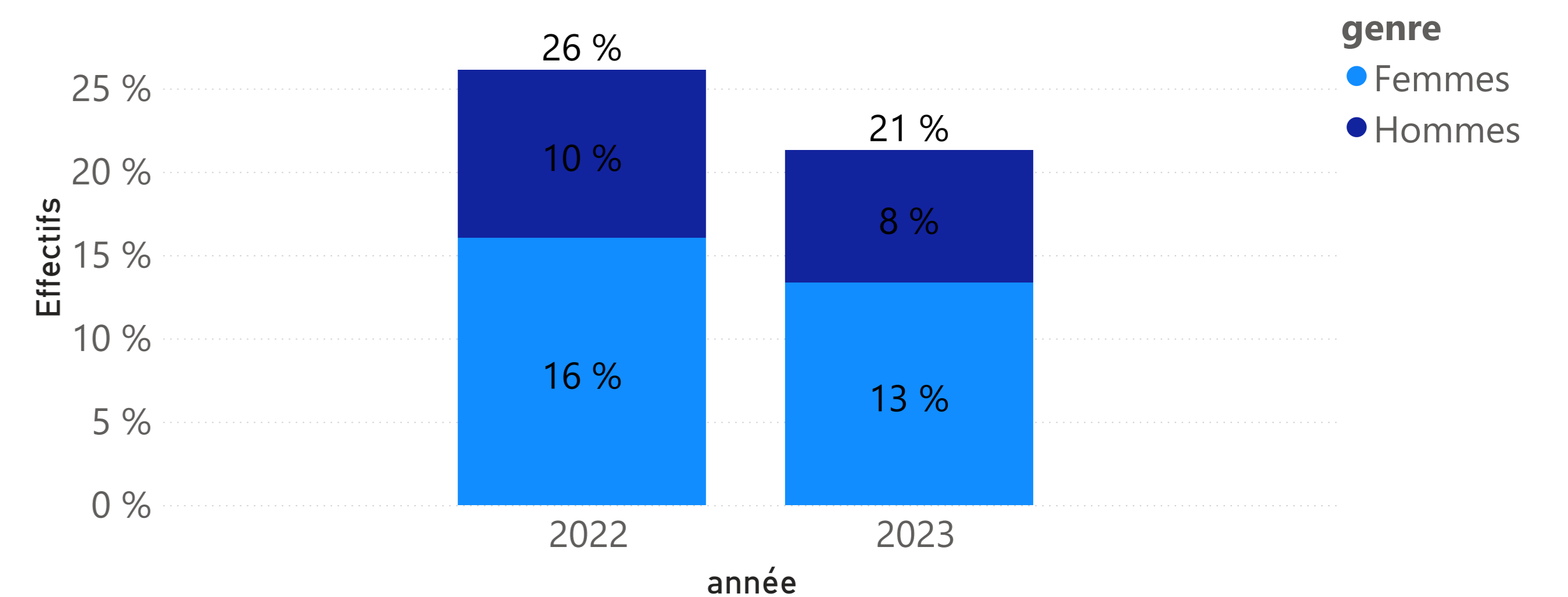
Depuis le 01 octobre 2021, les agents du Val de Fensch sont autorisés à télétravailler 4 jours maximum par mois.

En 2022, le Val de Fensch a largement recours au télétravail (26% des agents). La durée moyenne de télétravail pour les agents autorisés était de 17 jours par an.

En 2023, la part des agents ayant au moins 1 jour de télétravail se réduit à 21%. La durée moyenne de télétravail se situe à 19 jours : 20 jours pour les femmes, 18 jours pour les hommes

NB : Ces résultats ne tiennent pas compte des journées de télétravail dit "exceptionnel"

Parts des femmes et des hommes ayant au - 1 jour de télétravail



Source : Direction des Ressources Humaines

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total du Conseil de Communauté

51

Part des conseillères intercommunales

47 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Au niveau national :

Part des femmes élues en qualité de conseillères début 2022

Ensemble	41,5%
Conseillères régionales	48,5%
<i>Dont présidentes de région</i>	31,6%
Conseillères départementales	50,0%
<i>Dont présidentes de département</i>	20,0%
Conseillères intercommunales	35,0%
<i>Dont présidentes d'EPCI*</i>	11,8%
Conseillères municipales	42,2%
<i>Dont maires</i>	20,1%

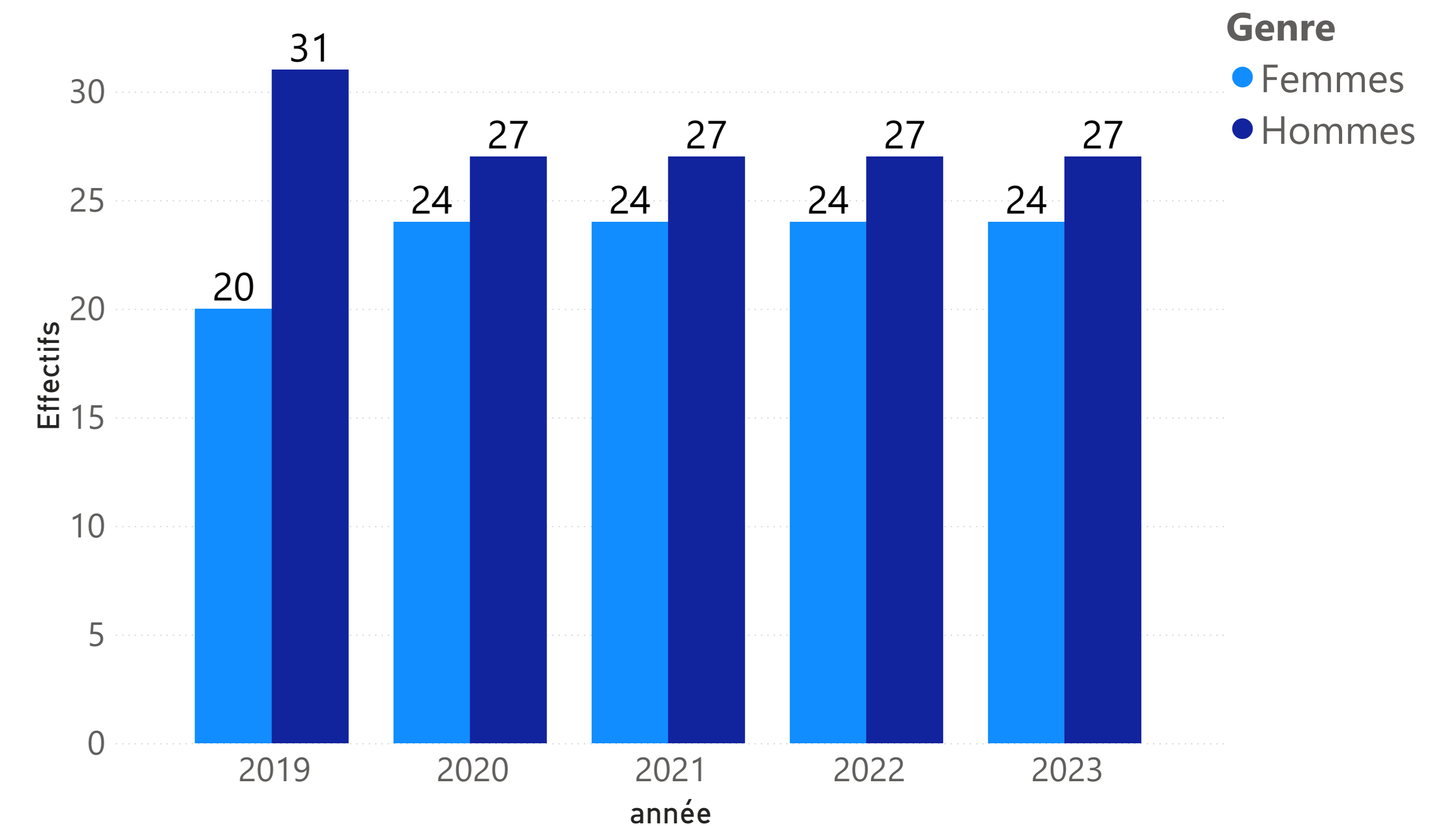
Source : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - L'essentiel - Chiffres clés édition 2022, page 51

Au Val de Fensch :

En 2022, la part des conseillères intercommunales était de 47%

Ce résultat est inchangé en 2023 et ce, depuis les dernières élections de 2020

Répartition au sein du Conseil de Communauté



Source : Direction des Affaires Juridiques

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total du Bureau

18

Part des femmes au sein du Bureau

33 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

Télétravail

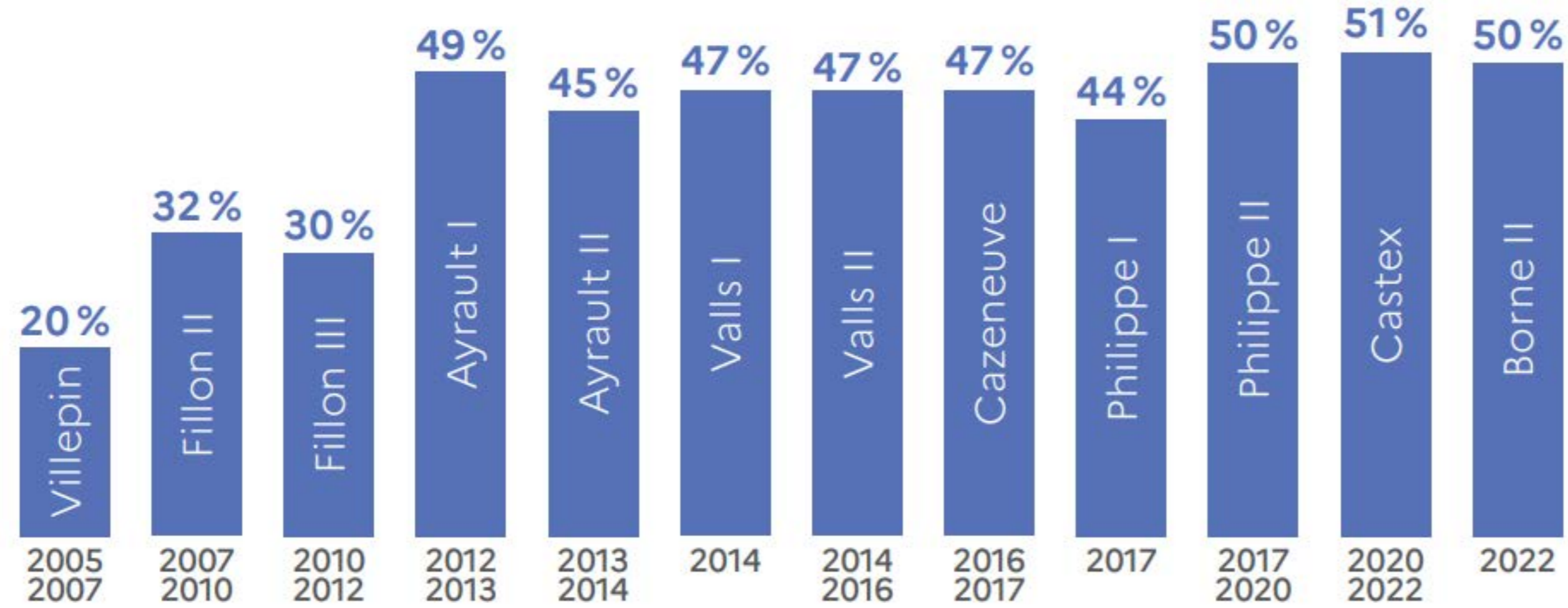
Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Au niveau national :

Évolution de la part de femmes au sein des gouvernements



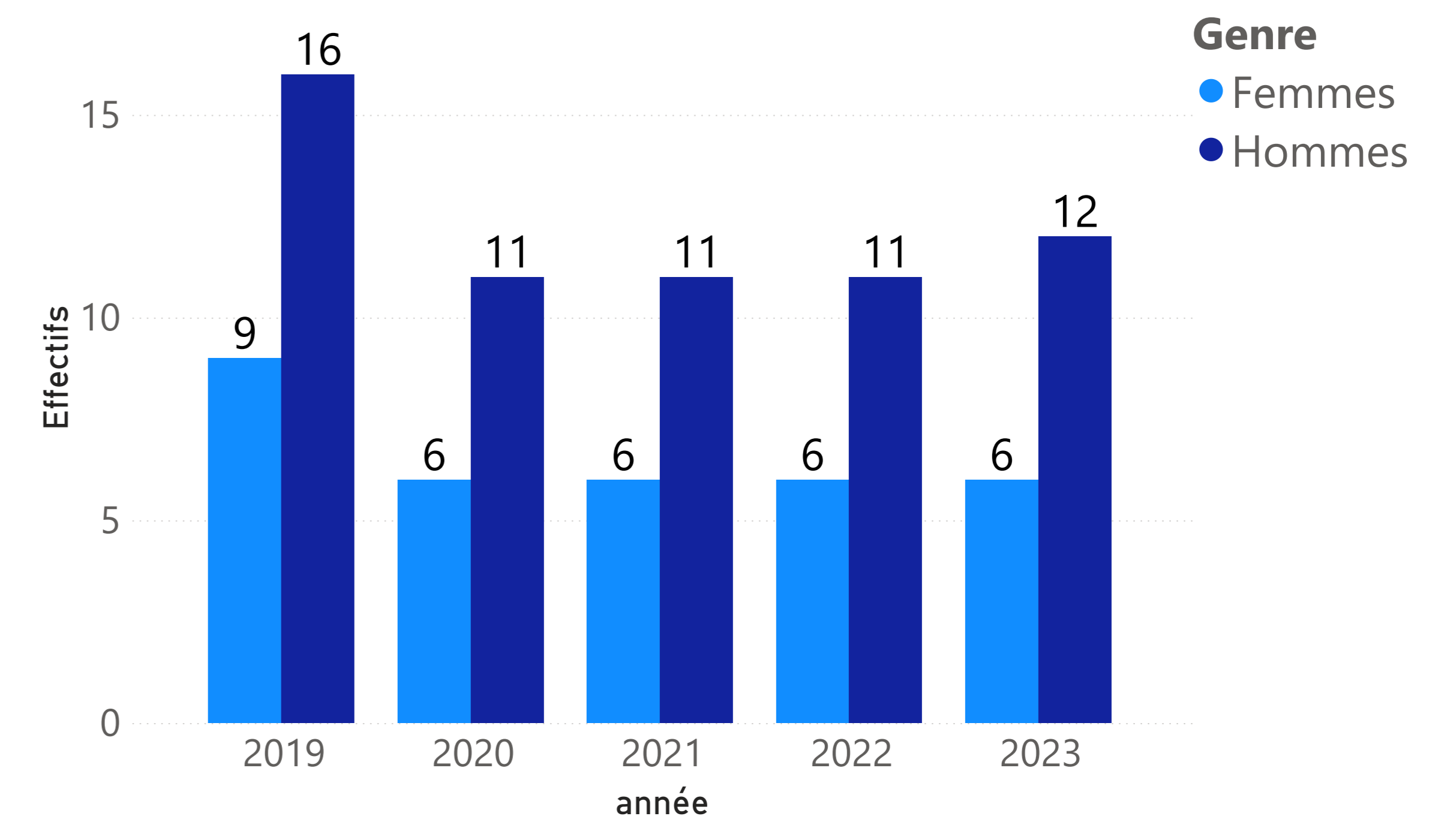
Source : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - L'essentiel - Chiffres clés édition 2022, page 51

Au Val de Fensch :

En 2022, la part des femmes au sein du Bureau du Conseil de Communauté était de 35%

En 2023, elle baisse de 2 points. Le Bureau se compose d'1 Président, de 12 Vice-présidents dont 5 femmes et, de 5 assesseurs dont 1 seule femme. La baisse s'explique par la nomination d'1 homme à un nouveau poste d'assesseur

Répartition au sein du Bureau du Conseil de Communauté



Source : Direction des Affaires Juridiques

 CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

11

Part des femmes au sein de la CAO

45 %

Effectifs

Âge

Encadrement
MétiersTemps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

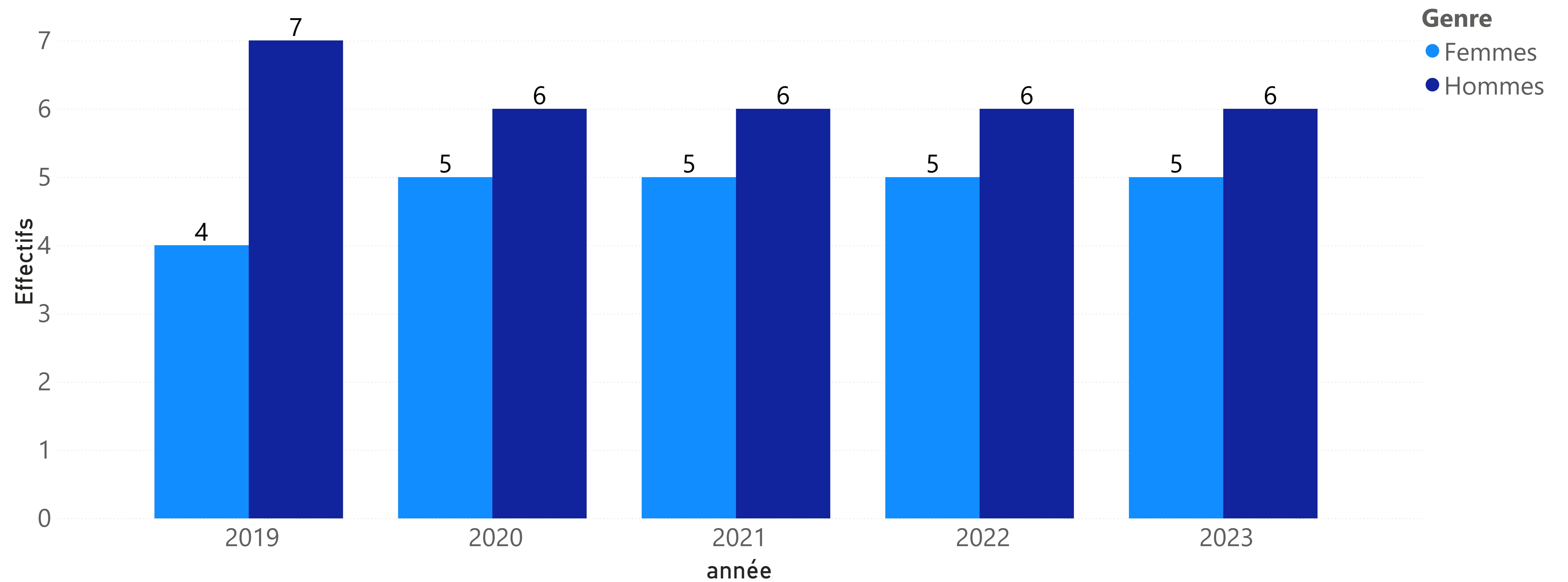
Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Commission d'Appel d'Offres



Source : Direction de la Commande Publique

Au Val de Fensch :

En 2023, la parité au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) est toute relative. Si la CAO est présidée par 1 femme, 1 seule femme est membre titulaire sur un effectif de 5, alors que 3 femmes sont désignées en qualité de membres suppléants sur un effectif de 5

Conseil de communauté

Bureau

Commission d'Appel d'Offres

Comité Social Territorial

CHIFFRES CLÉS EN 2023

Effectif total du Comité Social Territorial (CST)

20

Part des femmes au sein du CST

45 %

Effectifs

Âge

Encadrement
Métiers

Temps partiels
Congés

Absentéisme

Rémunération
Carrière

Formations

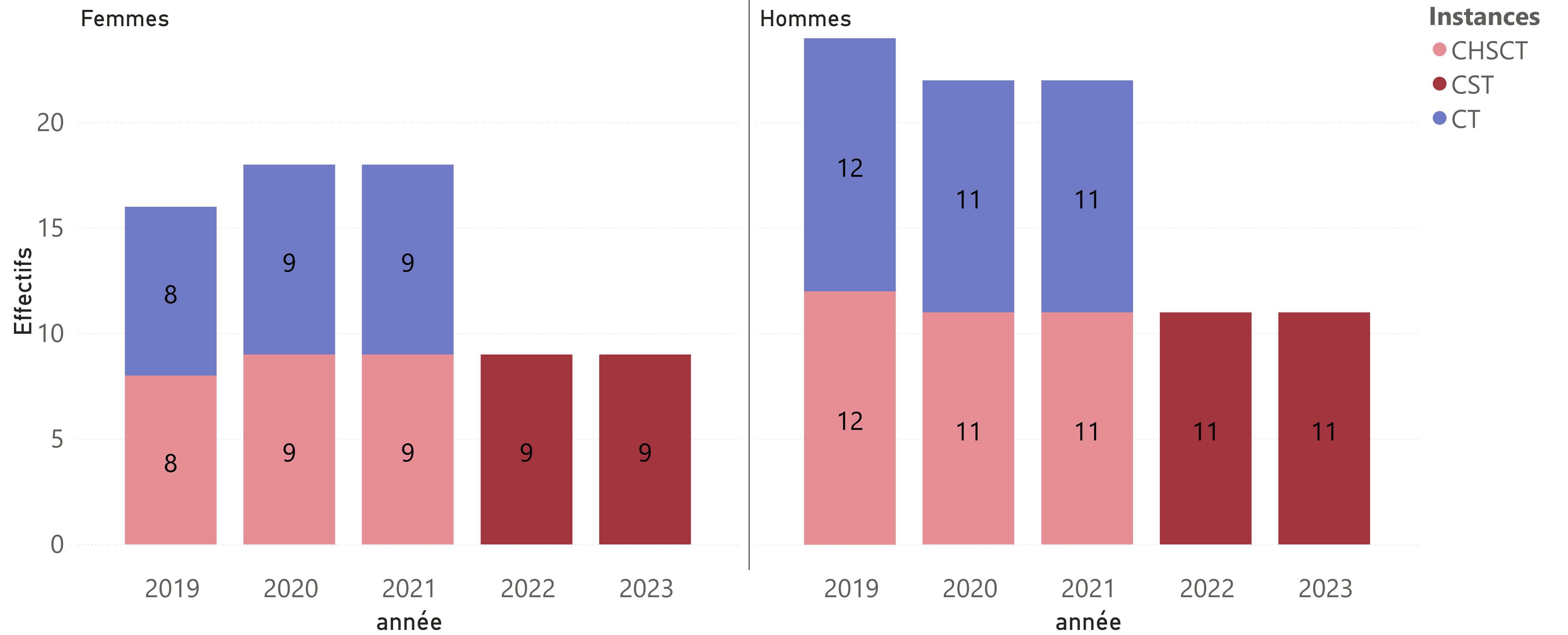
Télétravail

Instances

Date d'actualisation :

12/01/2024

Comité Social Territorial



Source : Direction des Ressources Humaines